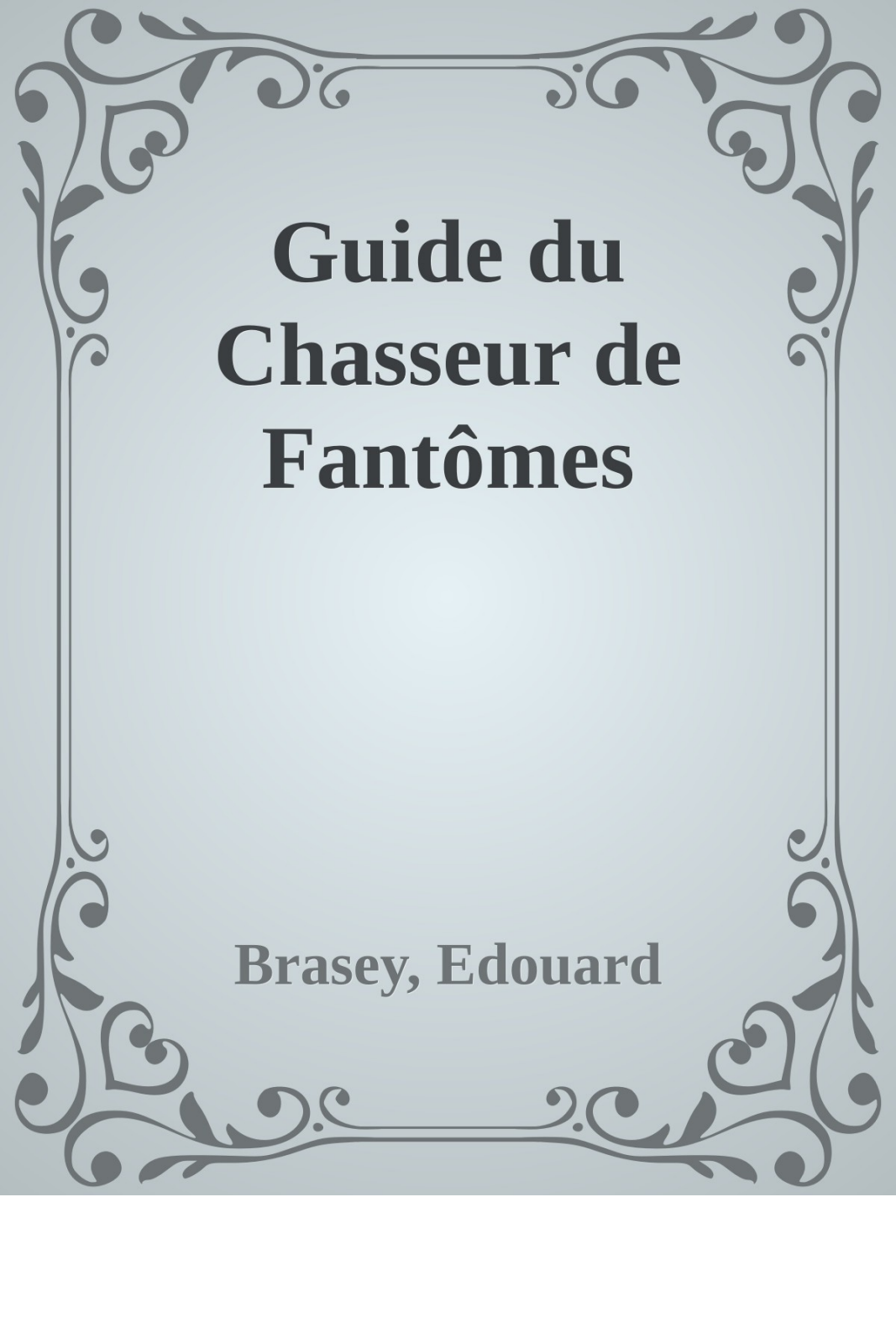


A decorative border with intricate floral and scrollwork patterns, rendered in a light gray color, framing the entire page.

# **Guide du Chasseur de Fantômes**

**Brasey, Edouard**

VISIT...

LANZAROTE  
*Caliente*.COM

The background of the cover is a dark, atmospheric image of a spectral figure. The figure is draped in a white, translucent sheet that reveals its face and hands. It holds a single, lit candle in its right hand, which casts a warm, yellowish glow. The figure's expression is somber, and its long hair is visible. The overall mood is mysterious and haunting.

Edouard Brasey

# Le Guide du Chasseur de Fantômes



*Editions Fantômes*

# **LE GUIDE DU CHASSEUR DE FANTOMES**

**Edouard BRASEY**

couverture : Stéphanie Brasey

© Editions Fantômes, 2012



# Introduction : Mise en garde...

Ami lecteur, mon semblable, mon frère, avant d'entamer la lecture du présent guide, ferme les yeux, et imagine.

Imagine un cimetière ancien, par nuit de pleine lune. Le vieux portail en fer rouillé a grincé hideusement lorsque tu l'as poussé, pareil au rire de quelque sorcière égarée. Les tombeaux de pierre semblent des bateaux échoués à terre, dressant vers le ciel noir leurs mats en croix. Ca et là, quelques sépulcres abandonnés, aux dalles brisées, laissent entrevoir leurs entrailles de terre. Une chouette hulule. Soudain il fait plus froid. Au clocher de l'église voisine, les douze coups de minuit sonnent. Là-bas, entre deux tombes, une silhouette pâle vient de passer. La silhouette de la Dame blanche. Malgré toi, ami lecteur, tu frémis...

Imagine à présent un château en Ecosse, enveloppé dans le manteau des brumes qui s'élèvent de la lande déserte. Tu reposes sur le lit d'une chambre glacée mais le sommeil te fuit. Des couloirs ténébreux de la vaste demeure, il te semble percevoir des pas, des frottements d'étoffes, des cliquetis de chaînes. Les murs soudain sont heurtés par des poings invisibles. De l'un des murs qu'éclaire les rayons de la lune, une forme humaine vêtue d'un simple drap vient de surgir. Tu étouffes un cri...

Imagine à présent un navire fendant les flots, toutes voiles dehors. A son bord, les marins font la manœuvre, éclairés par l'astre nocturne. Dans le plus grand silence, ils exécutent les ordres muets d'un étrange capitaine sans visage. Leurs visages sont émaciés, d'une pâleur extrême, et leurs regards sont fixes, sans vie. A bien les observer, tu réalises alors que cet équipage n'est pas de ce monde. Tu te trouves à bord du Vaisseau fantôme... Tu hurles...

Ouvre les yeux à présent. Les visions de cauchemars s'évanouissent. Mais tu sais qu'il te suffit de les fermer à nouveau pour voir resurgir la sarabande infernale des fantômes, spectres et autres revenants.

Car les fantômes, sache-le, ami lecteur, existent. Depuis toujours confronté au mystère absolu de la mort, les hommes n'ont jamais cessé

de croire que la vie ne s'arrêtait pas au dernier souffle du mourant. Soit que le trépassé, après s'être éteint en paix avec lui-même et avec Dieu, ne rejoigne les légions des bienheureux en quelque paradis providentiel. Ou soit que, torturé par la tristesse, la violence ou la haine, écrasé par le poids de ses péchés ou des injustices reçues, le décédé ne s'avise de revenir hanter les vivants pour les terroriser, se venger d'eux ou réclamer justice.

Oui, les fantômes existent, et leurs apparitions inquiétantes ne se bornent pas aux cimetières abandonnés, aux châteaux hantés et aux bateaux des morts. Les fantômes existent, et pour se préserver de leurs attaques, ou de l'effroi qu'ils suscitent inévitablement, il est bon de connaître en détails les raisons de leurs apparitions et leurs modes de manifestation.

C'est la raison d'être de ce guide : te fournir, lecteur, toutes les connaissances pratiques sur l'univers fantomatique, afin que tu saches comment te comporter lorsque, en quelque situation aventureuse que la vie te réserveras, le souffle de la mort effleurera ton front glacé.

Car n'oublie pas cette vérité première, ami lecteur, mon semblable, mon frère : ce sont moins les vivants qui chassent les fantômes que les fantômes qui chassent les vivants, comme l'illustre bien cet ancien adage de droit coutumier datant du Moyen Age, exprimant la continuité de la succession de père en fils : « Le mort saisit le vif ».

On ne chasse jamais les fantômes de son propre gré, ou par jeu, ou par désœuvrement ; on s'en préserve, on s'en protège, on s'en défend. Ce n'est pas une chasse sportive, mais de survie. Le fantôme, après tout, n'est pas un adversaire ordinaire : surgi de l'au-delà, il est toujours un messager de mort, et à son contact on ressent tout l'effroi solitaire et glacé du tombeau.

La mort fait peur, mais l'on s'en rassure en se persuadant qu'elle ne débouche pas sur le néant, mais sur une autre vie, meilleure que celle-ci.

L'existence des fantômes, cohorte misérable de morts-vivants condamnés à errer sur terre après leur trépas, apporte cette preuve d'une vie après la mort. Mais loin de nous rassurer, elle achève de nous désespérer ; car qui voudrait de la vie d'un fantôme ? Qui voudrait de la vie d'un mort ? Ah ! A côté de l'existence désolée de ces âmes en peine, combien soudain nous paraît désirable ce néant de la tombe qui tout à l'heure nous horrifiait !

Désirable, ce néant l'est sans doute au fantôme lui-même – à défaut de la perspective d'un paradis auquel il n'ose plus prétendre. Et c'est à ce néant qu'il aspire à retourner. Oui, le fantôme, bien que déjà mort – mais « mal mort », ainsi que nous le verrons plus loin -, n'aspire qu'à la mort, c'est-à-dire à la vraie mort, sans hurlements lugubres ni cliquetis de chaînes. La vraie mort, à savoir l'oubli et le repos, si possible éternel.

C'est à cette mission, ami lecteur, guetteur d'ombres, pourfendeur de chimères, que te convie ce guide : chasser les fantômes du monde des vivants où ils n'ont plus rien à faire. Tuer les morts avant qu'ils ne te tuent.

Mais comment faire mourir ceux qui sont déjà morts ?

Les pages qui suivent t'en fourniront toutes les pistes, te fourbiront toutes les armes.

Souviens toi : « Le mort saisit le vif. »

A moins que le vif ne chasse le mort.





# Chapitre 1 – Comment reconnaître un fantôme

Tout bon chasseur de fantômes doit, avant de songer à s'aventurer sur le périlleux chemin de l'après mort, apprendre à distinguer les fantômes des autres apparitions étranges susceptibles de se montrer à lui. C'est pourquoi il semble nécessaire de dresser un répertoire détaillé des moyens sûrs par lesquels on pourra les identifier.

Les fantômes, rappelons-le, sont les esprits de défunts qui reviennent hanter les lieux où ils ont vécu et où, la plupart du temps, ils sont morts dans des circonstances tragiques – généralement assassinés ou suicidés – à moins qu'eux-mêmes n'aient commis de vilaines actions dont le remords les poursuit après leur décès. Ils peuvent également avoir été victimes de trahisons ou d'abandons de leur vivant. Les fantômes ont toujours eu de « mauvaises morts » et sont le plus souvent animés d'intentions malveillantes envers les vivants qui prétendent cohabiter avec eux.

## L'heure des fantômes

Certaines époques de l'année sont plus propices que d'autres à la venue des fantômes. Ainsi, on a davantage de chances de les observer en automne ou en hiver qu'au plus fort de l'été. Nulle surprise à cela : les fantômes, ne l'oublions pas, sont des défunts, habitués au froid et à l'obscurité de la tombe.

Certaines dates du calendrier sont particulièrement fastes en terme de fréquence de hantises. En tête on trouve le 1<sup>er</sup> novembre, correspondant à la Toussaint chez les chrétiens et à *Halloween*, ou *Samhain*, chez les Celtes, et le 2 novembre, la Fête des Morts instituée par les moines clunisiens autour de 1030. Mais les fantômes abondent également durant la période de l'Avent, durant les quatre semaines qui précèdent Noël, ainsi que lors des douze jours qui séparent Noël de l'Epiphanie.

Si les fantômes sont liés aux époques les plus sombres et les plus

froides, ils sont également des créatures de la nuit. Il est extrêmement rare de croiser des fantômes en plein jour ; ils n'apparaissent qu'entre le crépuscule et l'aube. Les fantômes se manifestent également certaines nuits de préférence à d'autres : en Picardie, la nuit du samedi ; en Haute-Bretagne, la nuit du mardi.

Minuit est par excellence l'heure des fantômes. C'est « la grande heure, celle des merveilles et des épouvantements ».[1] C'est l'heure à laquelle, en Bretagne, les morts ouvrent les yeux et parfois sortent de leurs tombes pour effrayer les vivants. Toutefois, si elles culminent à minuit, les apparitions de revenants ont lieu essentiellement entre dix heures du soir et deux heures du matin, ainsi qu'aux heures impaires de la nuit.

## **Fantômes, esprits et ectoplasmes**

Dans la littérature fantastique ou dans les films d'horreur, on désigne indifféremment les défunts qui se manifestent après leur trépas sous les noms de fantômes, revenants, spectres, esprits, etc. En réalité, ces termes ne sont aucunement synonymes, et recouvrent des réalités fort différentes.

Tout d'abord, il existe une nette ligne de partage entre les « fantômes » proprement dits et les « revenants ».

Le fantôme apparaît généralement habillé de la façon dont il l'était de son vivant, et non point nu comme s'il surgissait de la tombe. En réalité, il ne possède pas de corps physique. Il n'est qu'une silhouette sans consistance et évanescence qui peut apparaître sans prévenir, traverser les murs sans difficulté ou se dissoudre dans l'espace sans crier gare.

## **Revenants, spectres et squelettes**

Contrairement au fantôme, le revenant possède bel et bien un corps, celui-là même qu'il avait de son vivant, et qui s'est donc absenté, pour quelque raison grave, de la sépulture où il devrait logiquement reposer en paix. Le revenant est capable de marcher, de

parler, de toucher, parfois même de se battre – nous verrons en effet que la plupart des revenants sont vindicatifs -, exactement comme le ferait un vivant. A cette nuance près qu'il est mort.

Les revenants – c'est-à-dire, au sens strict, les « morts qui reviennent » - sont donc des cadavres ambulants dotés d'un simulacre de vie qui, à l'instar des vampires, viennent hanter les vivants, le plus souvent pour leur demander des comptes.

Si la plupart d'entre eux offrent, malgré leur état de défunts, tous les signes d'une éclatante vitalité et d'une insolente santé – on dit qu'ils reviennent avec l'apparence et les vêtements qu'avait le mort de son vivant, juste avant sa mort, parfois même du temps de sa jeunesse -, certains, moins fortunés, apparaissent dans l'état où ils se trouvaient après leur mort. Il est plus judicieux de parler alors de « spectres », ce qui ajoute une nuance d'horreur. Les spectres, en effet, exhibent fréquemment – avec une complaisance parfois un peu trop appuyée – les blessures et mutilations qui ont provoqué leur trépas. Dans le cas des décapités, les cadavres sans tête arborent fièrement leur chef sanglant, comme Anne Boleyn marchant dans la Tour de Londres avec sa tête dans les bras. D'autres vont et viennent avec une épée en travers du corps ou une hache fichée dans le crâne, sans paraître autrement indisposés par cet état de fait. D'autres encore montrent un état de décomposition plus ou moins avancé – les faisant ressembler à l'un de ces zombies ou morts-vivants popularisés par les films *gore* - jusqu'à l'étape ultime où le revenant n'est plus qu'un squelette.

## Chapitre 2 - La peur des morts

Dans la vie d'un fantôme, tout commence par la mort. Ce n'est qu'après le grand passage, et en fonction de la qualité de l'accompagnement dont a ou non bénéficié le défunt, que ce dernier choisira de revenir ou non hanter les vivants. D'où l'importance, depuis toujours, du culte des morts, dont nul chasseur de fantômes honnête ne doit ignorer les diverses pratiques.

### Le culte des morts

Le culte des morts, qui fait son apparition dans les civilisations humaines dès la préhistoire, au temps des Cro-Magnon, et qui existe chez tous les peuples de la terre, d'hier et d'aujourd'hui, répond en réalité à une mesure de salubrité publique. A l'origine, l'objectif de ce culte était moins de témoigner au décédé l'attention et le respect auquel il avait droit que de l'empêcher de revenir hanter les vivants ! Dans les sociétés archaïques, le culte des morts et les rites qui l'accompagnent marque une frontière précise et, en principe, infranchissable, entre le monde des vivants et celui des défunts. Et c'est, justement, lorsque ce culte n'est pas respecté, ou qu'une dette demeure non réglée encore entre le mort et les vivants, que des phénomènes de hantise se produisent.

Ainsi, dans l'épopée babylonienne de *Gilgamesh*, rédigée 3 000 ans avant notre ère, les morts qui n'ont pas reçu de sépulture reviennent indéfiniment hanter les vivants sous forme d'*ekimu*. Enkidu, l'homme sauvage, rival puis ami du roi Gilgamesh, revient lui aussi du séjour des morts sous forme de spectre pour décrire les horreurs et les tortures qui attendent les trépassés dans les enfers babyloniens. C'est à cause de l'horreur de cette mort que Gilgamesh décide alors de se mettre en quête de l'immortalité.

### Rome et la peur des larves

Les Grecs connaissaient déjà les fantômes, qu'ils décrivaient comme « l'image » (*eidôlon*) du mort récent venant se manifester dans les songes des vivants. A Rome, Lucrèce parle de « simulacre » (*simulacrum*) pour désigner le double immatériel du défunt que l'on a l'impression de voir comme s'il était encore vivant.

Si les Romains de l'Antiquité vénéraient leurs ancêtres protecteurs, les *manes* en l'honneur desquels on dressait des autels et des effigies domestiques, ainsi que les « bons morts », à qui l'on offrait des banquets au cours des *parentalia* du mois de février, ils redoutaient plus que tout les « mauvais morts », victimes de morts violentes, femmes mortes en couches, suicidés, noyés ou criminels suppliciés. Ces morts se transformaient en larves, *larvae*, âmes funestes des morts qui revenaient hanter les vivants en leur occasionnant mille tourments : épidémies, accès de folie, phénomènes de possession, épilepsie, danse de Saint-Guy, apoplexie, stérilité des femmes. On rendait même les larves responsables des suicides : les spectres des morts revenaient persécuter les vivants dont ils désiraient se venger en les acculant au désespoir. Pour s'en protéger, les Romains portaient des amulettes en bois, en plomb, en os ou en pierre, sur lesquelles étaient gravées des formules d'incantation et d'exorcismes. Les parchemins portant des inscriptions magiques, nommés *caracteres*, avaient la même fonction préservative.

Même les morts ordinaires étaient réputés impurs et dangereux ; il fallait se préserver de leur retour toujours possible en effectuant des rituels funèbres extrêmement complexes et en respectant un temps de deuil précis. Ainsi, la veuve d'un défunt ne pouvait pas se remarier avant l'expiration d'un certain délai, au risque de voir le trépassé revenir la hanter et lui demander des comptes. De même revenaient les défunts dont on n'avait pas acquitté correctement la succession, dont on avait lésé les intérêts, ou bien dont on avait négligé l'accomplissement des rites funéraires.

## Les morts sans sépultures

L'une des principales causes d'apparition des revenants était due aux *insupelti*, à savoir les morts sans sépulture, et aux *indeplorati*, ceux qui n'avaient pas été pleurés. Pour se préserver de ces revenants en

puissance, les Romains édifiaient des cénotaphes, tombeaux vides réservés aux morts dont on n'avait pas retrouvé la dépouille. A défaut, les morts sans sépulture revenaient sous forme de spectres implorer les vivants, ainsi que l'illustre cette anecdote citée par Pline le Jeune (vers 62-114) : « Il y avait à Athènes une maison hantée que prit en location le philosophe Athénodore. Athénodore vit un spectre qui avait des fers aux pieds (*compedes*) et aux mains (*catenae*) et lui fit signe de le suivre dans la cour où il disparut. Le philosophe obtint l'autorisation de faire des fouilles à cet endroit. On exhuma un squelette enchaîné auquel on fit des funérailles publiques. Alors cessèrent les apparitions. »[2]

Le problème était que les criminels n'avaient pas droit à une sépulture : leurs corps étaient jetés sur le champ Esquilin, tandis que ceux des suppliciés étaient exposés trois jours sur l'escalier des Gémonies avant d'être jetés dans le Tibre. Les suicidés n'avaient pas non plus droit à l'inhumation rituelle. Ces morts maudits n'avaient d'autres issues que d'errer lamentablement sur terre sous la forme de larves.

## La nourriture et l'argent des morts

Chaque année, lors des Lémuries, les 9, 11 et 13 mai, les trépassés sortaient des Enfers et envahissaient les maisons. Pour les repousser, le *pater familias* devait parcourir la maison, nus pieds, en jetant par-dessus son épaule gauche des fèves noires – censées être la nourriture des morts -, en frappant sur un vase d'airain – dont le son est insupportable aux esprits – et en prononçant neuf fois de suite une formule d'incantation.

De même, au cœur de l'hiver, on célébrait les *compitalia*, fêtes des carrefours en l'honneur de la déesse Hécate. On suspendait aux arbres situés à la croisée des chemins des poupées de laine et des masques d'écorce représentant les membres de la famille, afin que les puissances de l'au-delà se saisissent de ces leurres et laissent les vivants en paix.

Parmi les principaux rites funéraires, il était d'usage de leur glisser une pièce de monnaie dans la bouche avant de les ensevelir, afin qu'ils puissent payer à Charon, le nocher des Enfers, leur droit de passage dans l'au-delà. En l'absence de cette obole, le mort, refoulé aux abords du Styx, n'avait en effet d'autre solution que de revenir

## La part du mort chez les peuples nordiques

Le même usage existait chez les peuples germains et nordiques. Dès le III<sup>e</sup> siècle de notre ère, des pièces de monnaie étaient déposées dans la bouche des morts au Danemark, dans l'île suédoise de Gotland et en Allemagne du sud. Mais contrairement à la pratique romaine, cet argent restait acquis au défunt. La pièce de monnaie représentait symboliquement la « part du mort ». En effet, le droit germanique ancien reconnaissait aux défunts le droit de conserver un tiers de leurs richesses, afin qu'ils puissent mener une vie décente dans l'au-delà. Cette tradition s'est perdue au Moyen Âge, mais le souvenir en a été conservé dans les adages du folklore, les contes et les légendes : « Ici on dit : « Il faut mettre de l'argent dans la bouche des morts afin qu'ils ne reviennent pas s'ils ont caché un trésor » ; et là on affirme : « Celui qui enterre son argent devra revenir tant qu'on ne l'aura pas trouvé. » Tout un ensemble de contes et de légendes s'est développé à partir de ces notions, et plus d'une fois les spectres revêtent la fonction de gardiens des trésors enfouis. » 3

## Les pieds et les ongles des morts

Les sagas norroises et scandinaves, rédigées entre le XII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècles, mais relatant des événements antérieurs de deux ou trois siècles, regorgent de détails montrant l'importance donnée aux conditions d'inhumation des défunts. Ainsi, on ferme les yeux et la bouche du mort et on lui obstrue les narines pour conjurer le mauvais œil et éviter que son esprit ne quitte son corps et ne se manifeste sous la forme d'un fantôme. On enveloppe sa tête d'un linge, afin de l'aveugler, et on lui passe aux pieds des « chaussures de Hel », afin qu'il gagne plus facilement le Walhalla – Guillaume Durand, liturgiste du XIII<sup>e</sup> siècle, confirme l'usage de mettre des souliers aux pieds des morts pour les préparer à leur jugement ; la *Vision de Gottschalk*, en Allemagne du Nord au XII<sup>e</sup> siècle, affirme que celui qui donne de son vivant ses chaussures aux pauvres trouvera, après sa mort, de bons souliers suspendus à un tilleul. Enfin on sort le cadavre par une percée du mur que l'on rebouche ensuite, afin d'éviter qu'il ne revienne chez



lui par le même chemin.

L'*Edda* en prose de Snorri Sturluson (1179-1241) explique la coutume selon laquelle il faut couper les ongles des morts au moment de la toilette funéraire. En effet, au moment du *Ragnarök*, le « Crépuscule des Dieux », « Naglfar, le bateau fait des ongles des morts, flottera ; c'est pourquoi il convient d'être prudent lorsqu'un homme meurt sans qu'on lui ait coupé les ongles, car il fournit alors beaucoup de matière au navire Naglfar, et les dieux et les hommes souhaitent qu'il soit achevé le plus tard possible. »[4]

Bon nombre de ces rituels funéraires, destinés au départ à empêcher le retour des morts parmi les vivants, ont été conservés jusqu'à nos jours, la raison véritable ayant été remplacée par des arguments prophylactiques. « Fermer les yeux des morts est toujours attesté, même si le sens premier s'est perdu. Il en va de même pour l'obturation des orifices du cadavre : dans les environs de Givet et en Champagne la coutume existait encore au début du XXe siècle ; on bouchait aussi le nombril et l'anus du défunt avec de la cire, mais on n'y voyait plus qu'une mesure d'hygiène, non une mesure concernant l'esprit du mort. »[5]

## **Le clouage et le ligotage des cadavres**

Dès l'âge de bronze, la peur du retour des morts était telle que les cadavres des défunts étaient liés ou mutilés avant d'être inhumés : on cherchait ainsi à les empêcher de bouger et se mouvoir. Ainsi, les fouilles archéologiques conduites en Germanie septentrionale ont mis à jour des squelettes mutilés dont certains avaient le crâne au niveau du bassin, preuve que le mort avait été décapité. En France, on a retrouvé des squelettes repliés, genoux et bras serrés contre la poitrine, comme si on les avait ligotés pour les empêcher de bouger. Ces pratiques se perpétuèrent chez les anciens Germains et les Francs jusqu'au Moyen Âge chrétien : « Décapiter le cadavre d'un ennemi est une coutume déjà attestée chez les Francs saliens qui plantent le débris humain sur un pieu ; privé de tête, le mort ne peut se venger. (...) Décapité, le mort ne peut plus agir, du moins le croit-on, et si l'on dépose sa tête à ses pieds, sous son bassin ou entre ses jambes, c'est pour qu'il ne puisse la saisir et la replacer sur ses épaules. Ligoté, il ne peut se déplacer ; enfoui sous un amas de pierres, il devrait être prisonnier de sa tombe. »[6]

Pour mieux fixer le mort dans sa tombe, il était également coutumier de lui clouer les pieds, afin de lui éviter l'errance posthume, ou de lui transpercer le corps d'un pieu – usage qui s'est conservé plus tard dans la lutte contre les vampires. Ainsi, dans la *Saga d'Eric le Rouge*, le découvreur de l'Amérique du Nord, on lit ceci : « On avait en effet accoutumé au Groenland, depuis l'introduction du christianisme, d'enterrer les gens dans la ferme où ils étaient morts, en terre non consacrée. On plantait alors un pieu au-dessus de la poitrine du mort, et quand le clergé était venu, on arrachait le pieu, on jetait de l'eau bénite dans le trou et on célébrait un grand service funèbre en cet endroit, bien que ce fût avec un notable retard. »[7]

Dans l'Occident médiéval, on agissait de même lors du décès des nouveaux-nés et des femmes en couches, ainsi que l'atteste le *Décret* de Burchard, évêque de Worms, rédigé entre 1012 et 1023 : « Tu as fait ce que certaines femmes ont coutume de faire à l'instigation du diable, à savoir : si un tout petit enfant meurt sans le baptême, elles emportent son cadavre en un lieu secret et lui transpercent le corps d'un bâton. Elles disent que si elles ne faisaient cela, l'enfant reviendrait et pourrait faire du mal à bien des gens.

« Si une femme n'arrive pas à mettre son enfant au monde et meurt dans les douleurs, dans le tombeau même, on transperce avec un bâton la mère et le petit enfant en les clouant au sol. »

Ces pratiques de clouage et de ligotage ont survécu au temps : dans l'Occident médiéval, on fermait le linceul avec une épingle. Au XIXe siècle, en Lorraine, on cousait encore les linceuls. Ailleurs, on attachait ensemble les gros orteils des pieds du cadavre, pour l'empêcher de marcher, on lui liait les mains avec un rosaire, on plaçait des pièces de monnaie sur ses yeux pour l'aveugler et on disposait une paire de ciseaux ouverts sur son estomac. Toutes ces mesures avaient le même but : éviter que le défunt ne se libère de la tombe et revienne hanter les vivants.

## **Les pieds devant**

D'autres étranges méthodes avaient cours chez les Anciens pour éviter le retour inopiné des morts tant redoutés. Ainsi, on faisait sortir le macchabée les pieds devant et on faisait suivre à sa dépouille un trajet compliqué, plein de détours et de zigzags, avant de la conduire

au cimetière : on pensait ainsi égarer le mort, et le priver des points de repères nécessaires à son retour chez lui. Dans certains cas, on pouvait le bannir dans un lieu désertique, l'enfouir dans un marais, sous un amas de roches ou de ronces, et même sous une herse dont les pointes étaient dirigées vers le sol : cela afin, bien évidemment, de marquer une distance et une barrière physique infranchissable entre le défunt et les vivants.

Certains cadavres étaient inhumés à plat ventre dans leur tombe ; on pensait en effet que s'il leur prenait la fantaisie de fouiller le sol de leurs ongles pour se libérer de leur séjour souterrain, désorientés par les ténèbres environnantes, ils s'enfonceraient davantage sous terre plutôt que de regagner la lumière du jour. On disposait aussi dans le tombeau des morts des filets ou des sacs de pavot : selon une antique superstition folklorique que l'on prête aux esprits surnaturels, le mort devait démailler tout le filer ou compter une par une toutes les graines avant de s'échapper.

Toutes ces précautions peuvent paraître ridicules et irrespectueuses à nos sensibilités modernes. Elles étaient pourtant habituelles, jusqu'à ce que l'Eglise ne prenne en charge l'inhumation des corps et n'en codifie les pratiques. Les morts étaient en effet craints et redoutés au point que les vivants étaient prêts à tout pour s'en débarrasser définitivement. Mais toutes ces précautions s'avéraient vaines car les morts, malgré tout, revenaient...

## Chapitre 3 – Une épidémie de revenants

Revenants et fantômes ont toujours fait partie, sous une forme ou une autre, des croyances et des peurs de l'humanité confrontée au mystère de la mort. Mais certaines époques ont été plus riches que d'autres en apparitions fantomatiques. Ce fut le cas, notamment, au XIIe siècle, qui connut une véritable épidémie de revenants touchant l'ensemble de l'Occident chrétien.

### Les morts malfaisants

En Angleterre, le chanoine anglais Guillaume de Newburg (1136-1198) écrivait à la fin du XIIe siècle : « Que des cadavres de morts, portés par je ne sais quel esprit, sortent de leur tombe pour errer autour des vivants, les terroriser et leur nuire, puis retourner dans leurs tombes qui s'ouvrent d'elles-mêmes devant eux, c'est un fait qu'il serait difficile d'admettre si de notre temps de nombreux exemples ne le certifiaient et si les témoignages n'abondaient. (...) Comment pourrais-je passer sous silence une chose qui, lorsque d'aventure elle se produit en ce siècle, suscite tant de stupeur et d'horreur ? En outre, si je voulais écrire toutes les choses de cette sorte dont j'ai appris qu'elles se sont produites de notre temps, ma tâche serait par trop volumineuse et pesante. »[8] Le chroniqueur cite ainsi plusieurs exemples, survenus dans le nord de l'Angleterre, jusqu'aux frontières de l'Ecosse, de morts malfaisants qui reviennent terroriser leurs descendants, font hurler les chiens, corrompent l'air, provoquent des épidémies et vont même jusqu'à boire le sang des vivants. En Bretagne, on dit que le revenant le plus mal intentionné de peut rien contre « trois baptêmes réunis », à savoir trois personnes baptisées et cheminant ensemble.

Les autorités ecclésiastiques recommandent d'ouvrir les tombes des défunts suspects d'être « mal morts » afin de déposer sur leur poitrine une formule écrite d'absolution. Mais les villageois préfèrent recourir à des moyens plus expéditifs : ils se rendent au cimetière, déterrent les cadavres, leur arrachent le cœur, les mettent en pièces et

les brûlent sur un bûcher à l'extérieur du village. Le commentateur de ces faits se contente de constater que ces méthodes, bien que fort peu chrétiennes, ont le mérite d'être efficaces, et de rendre au village ses nuits paisibles et son air pur.

## La danse macabre

Dès le XIV<sup>e</sup> siècle fleurissent les traités d'*ars moriendi*, « art de bien mourir », véritables petits guides pratiques fournissant toutes les directives destinées à assurer au mourant une « bonne mort », à savoir une mort chrétienne le préservant de toute tentation de revenir sur terre après son trépas, comme l'indique cet extrait issu d'un manuel de colportage du XVIII<sup>e</sup> siècle :

« Qui à bien vivre veut entendre,  
Mourir convient de bien apprendre ;  
Car nul bien vivre ne saura,  
Qui à mourir appris n'aura :  
Retiens celui enseignement,  
Pense une fois tant seulement  
Un chacun jour que tu mourras. »[9]

En face de cette philosophie de la « bonne mort » s'agite le spectre de la « mauvaise mort » - mort prématurée, mort subite, mort violente, consommée hors des sacrements de l'Eglise -, celle « dont on revient » sous la forme horrible de revenant, personnifiée par le squelette ricanant de la danse macabre :

« Je suis la mort de nature ennemie  
Qui tout vivant finalement consomme  
Annihilant à tous humains la vie  
Et réduisant dans la terre tout homme,  
Je suis la mort qui dure me surnomme,

Pour ce qu'il faut que tout je mette à fin,

Potens, amis & Rois & tout leur train,

Il fauche tout & réduit tout en poudre,

Et suis de Dieu commise au monde, afin,

Que tout le mortel me craigne comme un foudre... »[10]

La formule consacrée, *Requiescat in pace*, « Qu'il repose en paix », était en réalité moins un vœu pieu qu'une formule de conjuration du mort afin de l'empêcher de revenir. Pour Claude Lecouteux, « le fil retenant l'être humain à ce qui fut sa vie est difficile à rompre, surtout au cours des semaines qui suivent immédiatement le décès. »[11] Dans la *Deutsche Mythologie* de Jacob Grimm, se trouvent ainsi répertoriées plus de deux mille six cent superstitions liées aux revenants : ainsi il faut laver l'écuelle d'une femme morte en couches pour l'empêcher de revenir, ou bien enterrer la femme morte avant les relevailles avec ses ciseaux, ses aiguilles, son fil et ses dés, sans quoi elle revient les chercher. Certains de ces rituels, destinés à conférer aux morts le repos éternel, ont été conservés de nos jours – comme celui consistant à jeter trois mottes de terre sur la tombe du défunt au moment de l'inhumation... On pensait alors que les trépassés poursuivent dans l'autre monde les tâches qui leur incombaient ici-bas ; c'est pourquoi il fallait les y aider en leur fournissant tout le nécessaire, pour éviter qu'ils ne reviennent se servir eux-mêmes.

## La veillée funèbre

Les apparitions de revenants sont si nombreuses que, par crainte des esprits du mal et des manigances des nécromanciens, les autorités ecclésiastiques se voient obligées de proclamer l'interdiction de conserver chez soi la dépouille mortelle. Il faut la déposer à l'église et l'y conserver enfermée jusqu'au service funèbre.

L'institution de la veillée funèbre, entre le décès constaté du défunt et son inhumation, a également été motivée par des raisons de défiance : en fait il était moins question de veiller le mort que de le surveiller, l'empêcher de reprendre vie et de s'en aller. C'est pourquoi il ne fallait pas le laisser seul un seul instant, ni s'abandonner au sommeil. On évitait de faire des mouvements circulaires dont

l'agitation aurait pu réveiller le mort : c'est la raison pour laquelle, aujourd'hui encore, on arrête le mouvement de balancier de l'horloge, tout comme on se garde de moudre le café ou de monter une vinaigrette dans la maison du mort. On éloignait aussi les animaux, qui pouvaient servir de véhicules aux esprits. Ainsi on pensait que lorsqu'un chat sautait sur la poitrine d'un mort, ce dernier se dressait hors de sa couche et se mettait à marcher.

On avait soin également de fermer les portes à double tour et les fenêtres à volets clos – pour prévenir toute fuite du défunt, ou la possession de son corps par quelque mauvais esprit – et de disposer dans la chambre funèbre divers objets sacrés ou bénits censés repousser les esprits démoniaques avides de se saisir de l'âme du mort. Le buis, le sel, le fer, l'eau bénite, le crucifix, la Bible, les cierges de la Chandeleur, les branches des Rameaux, les statuettes, les images ou les médailles saintes étaient considérés, durant le Moyen Age chrétien, comme des armes efficaces contre les tentatives des démons ou des sorciers. En revanche, on dénouait tous les nœuds et les liens qui se trouvaient dans la maison, afin que l'âme du défunt ne s'y accroche pas, et on voilait les miroirs, dans le reflet desquels l'esprit du mort récalcitrant pouvait se réfugier.

## **Les mâcheurs de suaires**

Cette épidémie de revenants malfaisants dura jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, entre 1337 et 1717, on signale l'apparition d'une bonne centaine de revenants en Allemagne orientale. Ce fut également le cas en Silésie de 1542 à 1681.

Certains de ces revenants avaient pour détestable habitude de mâcher leur suaire dans leur tombe, voire de dévorer leur propre corps. On les appelait les « Mâcheurs » ou les « Manducateurs ». Ils pouvaient errer de jour comme de nuit, comme ce fut le cas par exemple à Strehlen en 1715.

En 1344, on exhuma de sa tombe une revenante dont le corps était parfaitement conservé, et qui avait dévoré son suaire. Les inquisiteurs dominicains Henri Institoris et Jacques Sprenger, auteurs du *Marteau des sorcières* au X<sup>e</sup> siècle, rapportent ainsi ce fait : « L'un de nous, Inquisiteurs, trouva une ville (forte) quasiment vidée de tous ses habitants par la mort. Par ailleurs le bruit courait qu'une femme

(morte et) enterrée avait petit à petit mangé le linceul dans lequel elle avait été ensevelie, et que l'épidémie ne pourrait cesser tant qu'elle n'aurait pas mangé le linceul tout entier et ne l'aurait pas digéré. On tint conseil à ce sujet. Prévôt et maire de la ville creusant la tombe, trouvèrent presque la moitié du linceul engagé dans la bouche, la gorge et l'estomac et déjà digérée (pourrie). Devant ce spectacle, le prévôt tira son épée et coupant la tête, la jeta hors de la fosse. Aussitôt la peste cessa. »[12]

## Moines et papes fantômes

Les revenants malfaisants se trouvaient dans toutes les catégories sociales, y compris parmi les religieux. Camerianus rapporte que de son temps on voyait quelquefois dans les églises des fantômes sans tête, vêtus en moines et en religieuses, assis dans les stalles des vrais moines et des sœurs qui devaient bientôt mourir. Toquemada, dans son *Hexaméron*, conte l'anecdote suivante : « Un chevalier espagnol avait osé concevoir une passion criminelle pour une religieuse. Une nuit qu'il traversait l'église du couvent dont il s'était procuré la clef, il vit des cierges allumés et des prêtres, qui lui étaient inconnus, occupés à célébrer l'office des morts autour d'un tombeau. Il s'approcha de l'un d'eux et demanda pour qui on faisait le service. « Pour vous », lui dit le prêtre. Tous les autres lui firent la même réponse ; il sortit effrayé, monta à cheval, s'en retourna à sa maison, et deux chiens l'étranglèrent à sa porte.[13] »

Certains papes criminels, morts alors qu'ils n'étaient point en état de grâce, revenaient parfois sur terre sous la forme de fantômes, implorant prêtres et évêques qu'ils les rachètent par leurs prières. Ce fut le cas du pape Benoît VIII, mort en 1024, qui apparut peu après sa mort, monté sur un cheval noir, à un saint évêque à qui il avoua les détournements de biens auxquels il s'était laissé aller durant sa vie. Il lui indiqua l'emplacement du trésor ainsi accumulé et l'engagea à le distribuer aux pauvres. Puis le pape apparut à son successeur, le suppliant d'envoyer un courrier à l'abbaye de Cluny afin que saint Odilon, qui en était le père abbé, prie pour lui. Grâce à cette intercession, Benoît VIII put enfin quitter le purgatoire et atteindre la gloire des bienheureux.

Quant au pape Benoît IX, élu en 1033, on dit « qu'il fut étranglé par le diable, et qu'après sa mort son âme fut condamnée à errer dans



les forêts, sous la forme d'une bête sauvage, avec un corps d'ours à longs poils, une queue de chat et une tête d'âne. Un ermite qui le rencontra lui demanda pourquoi il avait cette figure. « J'étais un monstre, répondit Benoît, et vous voyez mon âme telle qu'elle a toujours été. »[14] »

### **Les *daugr* norrois, ou les revenants vindicatifs**

Les sagas norroises, rédigées entre le XIIe et le XIVe siècle et narrant les épisodes aventureux de la vie des seigneurs nordiques, abondent également en récits mettant en scène des revenants.

Contrairement aux fantômes grecs ou aux larves romaines, présentés comme des « images » du défunt, les revenants scandinaves ont un corps de chair ; ils se présentent et agissent exactement comme s'ils étaient vivants, à cette différence près qu'ils sont généralement animés d'une force prodigieuse. Force qu'ils ne se font pas faute d'utiliser en luttant fréquemment avec les vivants qui osent les affronter.

Comme les vampires, qui ne peuvent entrer dans une demeure sans y être invités au moins une fois, les revenants nordiques et germaniques sont incapables de franchir le seuil de la maison, se contentant de rôder autour ou, comme dans cet extrait de la *Saga des Gens de Floi*, rédigée vers 1300, d'escalader le toit : « Pendant l'hiver, il entendit souvent que dehors on frappait sur le toit. Une nuit, il se leva, prit sa hache et sortit. Il aperçut devant la porte un grand revenant malfaisant. Il leva sa hache, mais le spectre s'enfuit en direction de son tertre. Comme Thorgils le poursuivait, il se retourna. Ils luttèrent corps à corps car Thorgils avait laissé tomber sa hache. Le combat fut rude et féroce, si bien que la terre s'ameublissait sous leurs pieds. Finalement, comme il avait été donné à Thorgils de vivre plus longtemps, le revenant s'abattit sur le dos et Thorgils sur lui. Ce dernier souffla, reprit sa hache, fit voler la tête du revenant en disant : « Tu ne feras plus de mal à personne. » Effectivement, on ne le revit plus. »[15]

La décapitation n'est pourtant pas toujours suffisante pour mettre fin aux exactions d'un revenant. Dans la *Saga des Habitants du Val de Svörfud*, datant de 1300, Klaufi est tué par ses beaux-frères sur l'instigation de son épouse. Il réapparaît sous la forme d'un revenant

mais les beaux-frères lui tranchent la tête qu'ils déposent à ses pieds. Cela n'empêche pas le revenant de continuer à errer, sa tête sous le bras, et de s'en servir pour cogner aux portes ou s'en servir de masse d'armes durant un combat.

Lorsqu'ils ont fini leurs errances nocturnes, les revenants se réfugient sous leurs tertres, leurs tombeaux, et c'est là que l'on peut le plus aisément les surprendre. Leurs corps ne se décomposent pas ; il sont au contraire plein de vie et de force, et ont même tendance à grossir et grandir, ainsi qu'il est précisé dans cet autre extrait, emprunté à la *Saga de Snorri le Godi*, rédigée vers 1230, où Thorodd se mesure à un revenant malfaisant du nom de Thorolf : « Devant les plaintes des paysans, Thorodd rassembla ses hommes et tous montèrent jusqu'au tertre du revenant. Ils l'ouvrirent et y trouvèrent Thorolf ; il n'était toujours pas décomposé, il était noir comme l'enfer et gros comme un bœuf. Quand ils voulurent le déplacer, ils ne purent le soulever. Ils le sortirent du tumulus en utilisant un madrier, le roulèrent jusqu'au rivage, dressèrent un bûcher, y placèrent le cadavre qui s'enflamma difficilement. Quand le feu prit, un grand vent dispersa les cendres en divers endroits. Les hommes les jetèrent à la mer et rentrèrent chez eux. »[16]

La plupart des sagas démontrent en effet que seule façon de se débarrasser d'un revenant est de réduire son corps en cendres et de le disperser ensuite dans l'eau courante.

## **Les morts jaloux**

La jalousie motive souvent le retour d'un mort. Ainsi, Gervais de Tilbury, raconte l'histoire du « mort qui tua sa veuve » : le chevalier Guillaume de Mostiers, du comté d'Arles, avait fait jurer à sa femme fidélité éternelle, même s'il venait à mourir le premier. Après son décès, la veuve respecte la volonté de son époux durant plusieurs années mais, cédant à la pression de ses amis, finit par se remarier. Au retour de la cérémonie de remariage, elle voit le mort, sous forme de revenant, se dresser devant elle pour lui assener un coup de mortier qui l'assomme et la laisse sans vie.[17]

De même, le moine anonyme de l'abbaye de Byland, écrivant vers 1400, raconte, comment Jacques Tankerlay, ancien curé de Kirkby, revient une nuit arracher l'œil de son ex-concubine.[18]

En Bretagne, une femme nommée Marie-Yvonne Le Flem raconta au folkloriste Anatole Le Braz (1859-1926), que son frère, Yvon, avait épousé une veuve, nommée Naïc. La nuit même de leurs noces – qui n'avaient pas été bénie à l'église -, le nouveau marié eut la désagréable surprise de voir le premier époux défunt de sa femme, Jean-Marie Corre, le dévisager obstinément, assis à la table située en face du lit nuptial. Marie-Yvonne Le Flem narre ainsi la fin de l'aventure :

« Mon frère (...) demeura, quant à lui, sur son séant, les yeux rivés au spectre de Jean-Marie Corre toujours immobile. Il sentait ses cheveux dressés sur sa tête, aussi raides que les dents d'un peigne à carder l'étaupe.

« Le mort ne faisait pas un geste, ne proférait pas une parole.

« A la fin, mon frère en eut assez de cette situation.

« - Jean-Marie Corre, dit-il, apprends-moi du moins ce qu'il te faut.

« Ah ! mes amis, n'interpellez jamais un mort ! Ceci est la franche et pure vérité : ainsi interpellé, le spectre de Jean-Marie Corre ne fit qu'un bond du banc où il était assis jusqu'au lit où se trouvait mon frère.

« Le pauvre Yvon se fourra tout entier sous les draps.

« De la sorte, il ne voyait plus rien. Mais le mort était à cheval sur sa poitrine ; le mort lui étreignait les flancs entre ses deux genoux pointus. C'était une souffrance atroce. Il aurait voulu crier : il ne le pouvait. Il n'avait plus de respiration. Il entendait son haleine râler dans sa gorge comme le vent dans un soufflet crevé.

« Je vous promet que le soleil qui se leva le lendemain de cette nuit-là fut béni par quelqu'un, et ce quelqu'un était mon frère, Yvon Le Flem. »[19]

## **Le boulanger revenant**

Un autre témoignage, datant du début du XVe siècle, met en scène un boulanger breton qui, après son décès, revient la nuit pétrir la pâte à pain en compagnie de sa veuve et de ses enfants. Ces derniers

prennent peur et s'enfuient, alertant les voisins qui viennent mettre le revenant en fuite. Mais ce dernier réapparaît bientôt, couvert de boue jusqu'aux cuisses, et leur jette des pierres. Ils décident alors d'ouvrir sa tombe et l'y trouvent « tout emboie jusques aux genoulx et aux cuisses, ainsi comme ilz l'avoient veu aller parmy la voye ». Pour mettre fin aux errances du boulanger récalcitrant, ils finissent par lui briser les jambes, ce qui met définitivement fin aux troubles.[20]

## **Le marché des revenants**

Quant à Maître Ismaël Mérindol (v. 1400-1522), le fameux auteur du *Traité de Faërie* (1466), il eut également l'occasion de croiser de nombreux revenants au cours de sa longue carrière. Il cite notamment un village fantôme, situé dans la banlieue de Prague, où il vécut à la fin de sa vie, qui la nuit était hanté par des revenants : « Souventes fois, n'ayant point l'âme superstitieuse ni peureuse, j'allais faire mon marché sur le coup de minuit dans le village de X..., abandonné depuis des lustres. Au douzième coup du carillon de l'église, sonné par un bedeau fantôme, tout un peuple de spectres d'artisans et de marchands envahissait la place principale, offrant à mon appétit de délicieux gâteaux au miel et de succulentes liqueurs enivrantes. Je me nourrissais et m'abreuvais d'autant plus volontiers à ces sources surnaturelles que, pour tout paiement, ces fantômes n'exigeaient que quelques prières, monnaie spirituelle dont j'étais toujours abondamment pourvu, et qui représente assurément un très grand bien en ce bas monde, et encore plus dans l'autre. »[21]

## Chapitre 4 – La naissance du purgatoire et des fantômes

Paradoxalement, c'est l'Eglise qui, en voulant lutter contre les anciennes croyances païennes relatives aux revenants, a développé une véritable théorie relative aux fantômes, dont l'existence s'est trouvée démontrée théologiquement grâce, au XIIe siècle, à l'invention du purgatoire.

### Tertullien et la négation des revenants

Dès le IIe siècle, Tertullien (vers 155-vers 225) condamne la croyance aux revenants ainsi qu'aux manifestations des défunts après leur trépas. L'Eglise chrétienne des premiers siècles, en effet, n'admet pour les morts que deux séjours possibles : le paradis pour les justes et l'enfer pour les pécheurs. Une fois admis dans l'un ou l'autre cercle, aucun retour n'est possible. Les morts ne peuvent pas revenir. Pourtant, ainsi que l'attestent de nombreux témoignages, les revenants continuent de hanter sans vergogne les lieux où ils ont vécu, au grand effroi des vivants ! Comment cela est-il possible ? Pour Tertullien, pas d'hésitation possible : les pseudo revenants sont, soit des illusions manigancées par le diable, soit des « images » des disparus – c'est-à-dire des fantômes – dont l'apparition est autorisée, voire voulue par Dieu en témoignage de sa puissance. Dans son traité *De l'âme* (vers 210 ou 211), il précise : « Chez nous autres, chrétiens, on raconte qu'un mort fit, dans un cimetière, de la place pour celui qui devait être inhumé à ses côtés : il se poussa. Même si une chose semblable est attestée chez les païens, nous pouvons dire que Dieu montre partout les signes de sa puissance, pour consoler les siens ou pour témoigner de son existence à ceux qui ne croient pas en lui. Quelle que soit l'origine de tels faits, il faut plutôt les considérer comme des signes et des miracles, et ils ne peuvent être la règle. »[22]

Qu'elles soient le fait du diable ou celui de Dieu, les apparitions de revenants ne sont donc pas « réelles » ; elles ne sont qu'une illusion ou un miracle ; en un mot, un *phantasma*, un « fantôme ». Cette

interprétation de Tertullien va inspirer les clercs durant tout le Moyen Age, leur permettant ainsi de justifier auprès de leurs ouailles la vision *post-mortem* des défunts, tout en niant leur existence réelle !

## **Saint Augustin et la naissance des fantômes**

Au Ve siècle, Saint Augustin (354-430) complète la théorie de Tertullien en établissant un parallèle entre les apparitions, dans les rêves, de personnes mortes ou vivantes. Dans son ouvrage *Les soins à donner aux morts* (rédigé entre 421 et 424), l'évêque d'Hippone explique que, pas plus qu'un vivant n'est responsable des rêves qu'il inspire à distance, un mort n'est conscient du fait que son image peut hanter les vivants : « On dit que certains morts se sont montrés, soit pendant le sommeil, soit de toute autre manière, à des personnes vivantes. Ces personnes ignoraient l'endroit où leur cadavre gisait sans sépulture. Ils le leur ont indiqué et les ont priés de leur procurer la tombe qui leur manquait. (...) Il ne faut pas penser que les morts agissent en êtres conscients et réels quand ils semblent dire, montrer ou demander en songe ce qu'on nous rapporte. Car les vivants aussi apparaissent en songe aux vivants et cela sans le savoir. »[23]

## **Le revenant qui paye ses dettes**

Saint Augustin concède pourtant le fait que, durant ces apparitions, oniriques ou autres, les défunts, ou plus exactement les « images » de ces derniers, révèlent aux vivants des informations authentiques. Il donne l'exemple suivant : « Voici un fait que je garantis. Etant à Milan, j'ai entendu raconter qu'un créancier, pour se faire rembourser une dette, se présenta avec la reconnaissance signée par le débiteur qui venait de mourir au fils de ce dernier. Or la dette avait été payée. Mais le fils l'ignorait et il entra dans une grande tristesse, s'étonnant que son père, qui avait fait pourtant son testament, ne lui en eût rien dit à sa mort. Mais voilà que, dans son extrême anxiété, il voit son père lui apparaître en songe et lui indiquer l'endroit où se trouve le reçu qui avait annulé la reconnaissance. Il le trouve, le montre au créancier et non seulement repousse sa réclamation menteuse mais rentre en possession de la pièce qui n'avait pas été rendue à son père au moment du remboursement. Voilà donc

un fait où l'âme du défunt peut passer pour s'être mise en peine de son fils et être venue à lui pendant son sommeil pour lui apprendre ce qu'il ignorait et le tirer de sa grande inquiétude. »[24]

Comment, si l'on nie l'intervention du défunt, expliquer un tel mystère ? Saint Augustin appelle alors les anges à la rescousse : « Qu'y a-t-il donc d'étonnant à ce que les morts, sans rien savoir ni sentir, soient vus en rêve par les vivants et disent des choses dont, au réveil, on reconnaît la vérité ? Je serais porté à croire, au sujet de ces apparitions, à une intervention des anges qui, avec la permission ou sur l'ordre de Dieu, font savoir au rêveur que tels morts sont à ensevelir et cela à l'insu des morts eux-mêmes. »[25] Idée que reprendra Pierre Damien, vers 1145-1157 : « La clémence divine instruit les vivants par le moyen des morts. »[26]

Les apparitions positives de défunts ne sont donc dues qu'à des interventions de Dieu, par l'intermédiaire de ses anges. Tout comme les apparitions négatives, liées aux phénomènes de hantise, sont l'œuvre du diable, agissant par le biais de ses démons. Dans l'un ou l'autre cas les morts eux-mêmes n'y sont pour rien...

## **Les suffrages destinés aux défunts**

Pour contrecarrer ce qu'elle taxe d'anciennes superstitions païennes au sujet du retour des morts, l'Eglise entreprend alors de revisiter les récits et témoignages relatifs aux revenants en les présentant comme des miracles et des signes de l'intervention divine. Les anecdotes édifiantes qui en sont tirées sont nommées *exempla*. C'est ainsi que Grégoire le Grand (vers 540-604) rapporte dans ses *Dialogues* l'*exemplum* de l'évêque Félix aux prises avec une âme en peine, rencontrée aux bains, qui lui dit : « Tel que tu me vois, je fus jadis le maître de ces lieux, mais en raison de mes fautes, j'y fus envoyé après ma mort. Si tu veux m'être utile, offre ce pain au Dieu tout-puissant, afin d'intercéder pour mes péchés. Tu sauras que tu as été exaucé lorsque tu ne me trouveras plus ici. – A ces mots, il disparut, révélant ainsi qu'il était en réalité un esprit sous une apparence humaine. »[27]

Les *exempla* répondent en fait à une double mission : fournir une explication théologiquement défendable des apparitions de défunts, et justifier ces apparitions par le fait que les vivants ont la possibilité

d'alléger les tourments subis par les défunts après leur décès en faisant pour eux des prières et des offrandes nommées *suffrages*.

Le schéma de ces récits est toujours le même : un défunt, mort sans avoir mis sa conscience en paix, ou ayant laissé derrière lui quelque dette ou injustice, apparaît à un vivant pour lui demander ses *suffrages*. Si le vivant s'exécute, le défunt réapparaît une dernière fois pour remercier son intercesseur et lui signifier la fin de ses tourments : le mort désormais bienheureux disparaît alors définitivement, à présent qu'il a été racheté.

Durant des siècles, l'Eglise encouragea ce type de récits, destinés non seulement à « récupérer » à son compte la croyance aux revenants, mais également à développer la pratique des *suffrages* dans laquelle elle puisait une grande partie de ses revenus. Les ordres monastiques, notamment, vivaient en grande partie grâce aux dons reçus en échange des messes qu'ils faisaient dire pour les défunts.

## La Fête des morts et la Toussaint

Vers 1030, la puissante abbaye de Cluny, régie par les moines bénédictins, alla même jusqu'à instituer une fête annuelle des morts, à la date du 2 novembre, au lendemain de la Toussaint – fête encore en usage aujourd'hui chez les chrétiens -, en se basant sur l'*exemplum* suivant, rapporté par Jacques de Voragine dans la *Légende dorée* : « Saint Odilon, l'abbé de Cluny, ayant découvert qu'auprès d'un volcan de Sicile, on entendait souvent les cris et les hurlements des démons se plaignant que les âmes des défunts fussent arrachées de leurs mains par les aumônes et les prières, ordonna, dans ses monastères, de faire, après la fête de tous les saints, la commémoration des morts, ce qui dans la suite fut approuvée par toute l'Eglise. »[28]

Pourtant, cette fête des Morts est le plus souvent confondue avec la Toussaint qui – de même que la fête celtique de *Samhain*, ou *Halloween* – demeure par excellence le moment de l'année où les revenants reviennent sur terre.

L. F. Sauvé a brossé un tableau de cette fête si chère aux fantômes : « Il est de la dernière imprudence de sortir de chez soi le soir de la Toussaint. A cette heure d'épouvante où toutes les tombes sont vides, visibles pour les uns, invisibles pour les autres, les trépassés se rendent dans la campagne et envahissent tous les



chemins, pour se diriger en hâte vers les lieux qu'ils ont habités autrefois. On ne pourrait mettre un pied devant l'autre sans marcher sur eux, tant leurs rangs sont serrés. Quelquefois, une boule de feu roule toute seule le long d'un sentier : c'est une pauvre âme qui demande des prières, et malheur au passant qui, rencontré par elle, ne comprendrait pas son muet langage, car il ne pourrait rentrer chez lui sans peur et sans mal, et surtout sans sentir effroyablement le roussi. »[29]

## L'invention du purgatoire

Aux yeux de l'Eglise, il existe trois catégories de pécheurs pouvant espérer leur rédemption grâce à la pratique des *suffrages*. Il s'agit des pécheurs n'ayant pas achevé leur pénitence, de ceux dont la pénitence fut trop légère, à cause de l'ignorance ou de l'oubli du prêtre, ainsi que de ceux qui furent obsédés par les biens temporels. Ces pécheurs « rachetables » sont condamnés, non à l'enfer éternel, mais à des « peines purgatoires » qu'ils subissent en quelque endroit donné, y compris sur terre, sur les lieux mêmes de leurs péchés – ce qui accrédite l'idée de lieux hantés par des âmes en peine.

En Bretagne, on croit toujours aujourd'hui que les peines purgatoires des défunts ont lieu sur terre. Ainsi, les âmes en peine doivent demeurer pieusement agenouillées, un gros caillou en guise de prie-Dieu, jusqu'à ce que leur pénitence soit levée. Mais il suffit qu'un importun vienne les déranger pour qu'elles soient obligées de reprendre leur pénible station depuis le début, même si elles se trouvaient là depuis plusieurs siècles et en étaient arrivées à leur dernière nuit. Rien d'étonnant à ce que ces spectres se vengent cruellement des imprudents qui leur causent pareil préjudice.

De même, lorsqu'on s'apprête à franchir un talus planté d'ajoncs, il faut avoir soin de tousser ou faire du bruit, afin d'avertir les âmes qui y font peut-être pénitence et leur permettre de s'éloigner. Enfin, avant de commencer à couper un champ de blé, on doit dire : Si l'*Anaon*[30] est là, paix à son âme !

Toujours en Bretagne, Anatole Le Braz rapporte l'anecdote suivante :

« M. Dollo se promenait un jour à la campagne, en compagnie d'un monsieur de la ville. Le chemin qu'ils suivaient était bordé d'une

double haie d'ajoncs. Le monsieur, tout en marchant, s'amusait à étêter à coups de canne les pousses qui dépassaient les autres. Le vénérable Dollo lui prit brusquement le bras et lui dit :

« - Cessez ce jeu ; songez que des milliers d'âmes accomplissent leur purgatoire, parmi les ajoncs, et que vous les troublez dans leur pénitence... »[31]

A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le lieu où résident ces défunts dont le sort n'est pas encore fixé devient le purgatoire, situé à mi chemin entre l'enfer et le paradis.

Cette « invention du purgatoire », pour reprendre l'expression du médiéviste Jacques Le Goff, a eu pour effet de rendre, pour les chrétiens, l'après vie plus supportable. Jusque là, en effet, seuls les saints, les justes et les innocents pouvaient avoir accès au paradis. Tous les autres – c'est-à-dire l'immense majorité de l'humanité – rôtaient en enfer. Grâce au purgatoire, l'enfer n'accueille plus que les âmes damnées et les criminels endurcis. Les simples pécheurs, ni suffisamment bons pour aller en paradis, ni suffisamment méchants pour aller en enfer, se retrouvent pour un temps plus ou moins long en purgatoire. Ils y souffrent, certes, des mêmes tourments que ceux qui ont cours en enfer, mais ils peuvent en réchapper grâce aux prières et *suffrages* des vivants. Plus ils obtiendront de *suffrages*, et plus leur temps d'épreuves sera raccourci !

A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, et ce jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, on assiste à une véritable explosion de la publication des recueils d' *exempla* – à savoir, des histoires édifiantes de fantômes ! – et à un développement sans précédent de la pratique des *suffrages* – rémunérés – dans les monastères. Morts et vivants deviennent solidaires face à la question cruciale de la survie de l'âme. Les « morts qui reviennent » ne sont plus, comme c'était le cas chez les Anciens, des « morts malfaisants », mais de simples âmes en peine, de pauvres victimes venant quémander les prières des vivants pour hâter leur libération.

## **Le revenant de Beaucaire**

Ces *exempla* sont donnés comme des témoignages irréfutables et dignes de foi, permettant ainsi de se faire une idée précise de ce qui attend les chrétiens dans l'au-delà. Ainsi, Gervais de Tilbury, auteur du XIII<sup>e</sup> siècle, cite le cas d'un jeune homme, Guillaume, originaire

d'une bonne famille d'Apt, mort à la suite d'une rixe à Beaucaire, qui apparut à plusieurs reprises à sa jeune cousine, une vierge de onze ans, entre juillet et septembre 1211. Il lui révèle l'horreur de la mort, qu'il n'ose pas nommer autrement que « trépas », le combat des bons et des mauvais anges qui se sont disputés son âme, l'errance de cette dernière durant quatre à cinq jours après le décès, les facultés de prophétie et de divination accordées au défunt après sa mort, ainsi que son don d'ubiquité, enfin l'existence *post mortem* de cinq lieux de séjour : le purgatoire, un enfer « aérien », prélude à l'enfer souterrain, ainsi qu'un paradis « aérien » inaugurant le paradis définitif.[32]

## Les armiers de Montaillou

Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, les paysans du village de Montaillou, en Ariège, vivaient couramment au contact de leurs défunts qui continuaient à errer, en corps et en esprit, autour des lieux où ils avaient vécu, les champs où ils avaient travaillé, les églises dont ils avaient été les paroissiens, les cimetières où ils étaient enterrés. Les morts revenaient veiller sur les vivants, les grands-mères défuntes venaient embrasser ses petits-enfants dans leur lit, les conjoints décédés rejoignaient leur veuf ou veuve. Leurs témoignages, portés sur les registres de l'Inquisition de l'évêque de Pamiers, ont été étudiés par l'historien Emmanuel Le Roy Ladurie dans *Montaillou, village occitan*. [33]

Ces revenants, si présents dans la vie quotidienne de Montaillou, demeuraient toutefois invisibles au commun des mortels. Seuls les *armiers*, ou « messagers des âmes », étaient capables de les observer et de dialoguer avec eux. Ces *médiums* servaient ainsi de médiateurs entre les vivants et les morts, et faisaient commerce de leur don. Parfois, ils s'absentaient trois ou quatre jours pour « aller avec les morts », suivant ainsi le modèle des chamans.

Toutefois, les fantômes de Montaillou ne demeuraient pas éternellement sur terre. Chaque année, à la Toussaint, ils se rendaient en longue procession vers un lieu de repos, également terrestre, sorte de purgatoire dépourvu de peine, où ils attendaient tranquillement le Jugement dernier qui leur ouvrirait les portes du paradis céleste.

Ces revenants étaient si nombreux qu'on ne pouvait arpenter les campagnes la nuit sans prendre le risque de les bousculer, comme le

disaient les habitants de Montailhou : « Quand vous marchez, (...) n'écartez pas intempestivement les bras et les jambes, restez coudes au corps, sinon vous risquez de jeter à terre un revenant. N'oubliez pas que nous marchons toujours, sans le savoir, environnés d'une multitude de revenants ; ils sont invisibles à qui n'est pas messager des âmes. »[34]

## **La Réforme et l'invention du macabre**

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la Réforme protestante initiée en Allemagne par Luther, entre 1483 et 1546, vient jeter des bâtons dans les roues de ce bel édifice en niant purement et simplement l'existence du purgatoire, dans laquelle elle voit une voie de salut un peu trop commode pour le pécheur, une présomption coupable de la bienveillance divine et surtout un moyen de pouvoir et d'enrichissement indu pour l'Eglise et les ordres monastiques en place. Arguant du fait que « chacun n'est responsable que de lui-même », les protestants affirment que le sort du pécheur est entièrement réglé à sa mort : s'il n'a pas, de son vivant, acquis les mérites suffisants pour son accession au paradis, rien ne peut empêcher sa damnation éternelle en enfer. Nulle prière, nulle aumône, nul *suffrage* ne pourra l'en délivrer.

La Réforme protestante correspond donc à un retour en arrière de plusieurs siècles, et les fantômes redeviennent suspects. En effet, si le purgatoire n'existe pas, plus rien ne peut venir défendre l'idée d'un « retour » des défunts sur terre. Ces derniers se situent en effet soit au paradis, qu'ils n'ont aucun intérêt à quitter, soit en enfer, qu'ils n'ont aucune chance de fuir. Dans ce cas, comment expliquer les innombrables témoignages mettant en scène des revenants ? Pour les protestants, la réponse est claire : fantômes et revenants n'ont rien à voir avec les défunts auxquels ils empruntent leurs traits ; en réalité, ils ne peuvent être que, exceptionnellement, des anges ou, le plus souvent, des démons et des créatures diaboliques !

## **Le spectre d'Hamlet**

Cela explique pourquoi, dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, et surtout à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, les récits de fantômes rédigés dans les pays

anglo-saxons et germaniques, placés sous influence protestante, prennent un tour nettement diabolique et macabre. Les apparitions de défunts ne sont plus considérées comme des âmes en peine venant quémander des prières, mais des démons ou des spectres venant réclamer vengeance.

C'est ainsi que dans sa pièce, *Hamlet* (1600), Shakespeare évoque l'un de ces spectres effrayants apparaissant à son fils, qui s'exclame : « Le spectre de mon père en armes ? (...) Qui que tu sois, esprit salubre ou lutin damné ; que tu apportes avec toi les brises du ciel ou les rafales de l'enfer, que tes intentions soient perverses ou charitables, tu te présentes sous une forme si provocante que je veux te parler. (...) Dis-moi pourquoi tes os sanctifiés, ensevelis dans la mort, ont déchiré leur suaire ! Pourquoi le sépulcre où nous t'avons vu inhumé en paix, a ouvert ses lourdes mâchoires de marbre pour te rejeter dans ce monde ! Que signifie ceci ? Pourquoi toi, corps mort, viens-tu, tout couvert d'acier, revoir ainsi les clairs de lune et rendre effrayante la nuit ? Et nous, bouffons de la nature, pourquoi ébranles-tu si horriblement notre imagination par des pensées inaccessibles à nos âmes ? Dis ! Pourquoi cela ? Dans quel but ? Que veux-tu de nous ? »

Plus tard, cette diabolisation des fantômes anglo-saxons donnera naissance à un genre à part, les *ghost stories*, histoires de fantômes macabres et effrayantes, anticipant le cinéma d'horreur contemporain. Comme le remarque judicieusement Marie Capdecombe : « Il n'est donc pas très surprenant de voir resurgir la peur des morts et se développer toute une littérature fantastique de terreur. La réforme protestante, finalement, a eu pour effet essentiel d'étendre le domaine du surnaturel et d'en accroître la peur. Les apparitions familières redéfinies en termes de diableries, les étrangetés de ce monde perdaient en signification et gagnaient en effroi. »[35]

## **Les fantômes et la vogue du « gothique »**

Les récits et témoignages issus du folklore anglais montrent bien l'importance grandissante de ces croyances aux fantômes. Henry Bourne, dans *Antiquitates Vulgares*, publié en 1725, remarque que « les gens parmi les plus ignorants ont peur, la nuit tombée, de traverser un cimetière. S'ils y sont obligés, pour quelque urgente affaire, ils tremblent d'effroi tout en passant entre les tombes. Aussi, la plupart

du temps, se débrouillent-ils pour éviter le cimetière et préfèrent-ils faire un détour. La raison de cette peur est, selon une notion dont ils sont imbibés, qu'il y a la nuit une grande et fréquente circulation d'esprits de morts dans les allées des cimetières. »[36]

Francis Groose, dans *A Collection of Local Proverbs and Popular Superstitions*, publié en 1787, note à son tour : « Il n'y avait pratiquement aucun pont ou chemin de traverse qui n'ait son fantôme, vache décapitée ou spectre blanc dardant sur vous son regard lumineux et glacial. Les fantômes d'une classe supérieure, comme il convenait à leur rang, étaient aperçus dans des voitures conduites par plusieurs chevaux et presque autant de cochers, les uns et les autres n'ayant pas de tête. Presque chaque manoir et maison ancienne étaient hantés par l'un ou l'autre de ses anciens maîtres. Il en était de même pour les cimetières où le nombre de morts y déambulant, selon les calculs villageois, égalait quasiment celui des paroissiens vivants. »[37]

Quant à Madame du Deffand, amie de Voltaire et de d'Alembert, qui vivait au XVIII<sup>e</sup> siècle, baptisé le « siècle des lumières », elle disait volontiers : « Je ne crois pas aux fantômes. Mais j'avoue qu'ils me font peur. »

Ce regain des histoires de fantômes accompagne, en littérature, la vogue du « roman gothique » qui, entre 1764 et 1824, voit la publication de cent quarante-huit œuvres dues à cent trente-huit auteurs.[38] C'est la grande époque des romans fantastiques baignant dans une atmosphère macabre, peuplée de fantômes et autres créatures surnaturelles évoluant dans un décor de châteaux en ruines et de caves humides. Les romans de Horace Walpole (*Le Château d'Otrante*, 1764), Ann Radcliffe (*Les Mystères d'Udolphe*, 1794, *Le confessionnal des pénitents noirs*, 1797), Matthiew Gregory Lewis (*Le Moine*, 1795), Ernst Theodor Amadeus Hoffman (*Les Elixirs du diable*, 1816), Charles Robert Maturin (*Melmoth ou l'homme errant*, 1820), Walter Scott (*Guy Mannering*, 1815 et *Le Monastère*, 1820, qui inspireront l'opéra de Boieldieu, *La Dame blanche*, 1825) regorgent ainsi de nonnes sanglantes, de moines diaboliques et de spectres terrifiants.

Si ces auteurs puisent leur inspiration dans leur imaginaire, ils ont également recours aux légendes issus du folklore qui abondent en créatures de l'au-delà, Ankou, Dames blanches ou lavandières de nuit, qui sont autant de messagers inquiétants de la mort.



## Chapitre 5 – Les messagers de la mort

Tandis que la Réforme refusait aux défunts tout espoir de retour, ou interprétait leurs manifestations *post mortem* comme un signe de la puissance divine ou de la malignité diabolique, le peuple continuait à redouter l'apparition des fantômes surgis de la tombe pour venir hanter leur sommeil et perturber leur quiétude.

Certains de ces fantômes avaient une mission précise : celle d'annoncer aux vivants leur mort prochaine. Croiser leur silhouette de nuit, au bord d'un chemin, à un carrefour, chez soi, sur la tour d'un château ou à l'église était toujours de mauvais augure. Si on les voyait, c'est que la Mort n'était pas loin, et n'allait pas tarder à entreprendre son macabre office. Aucune arme n'était capable de faire fuir ces spectres avant-coureurs ; ni la prière, ni l'eau bénite, ni l'exorcisme ne pouvait les chasser. Serviteurs zélés de la Mort toute puissante, ils en étaient les cruels et impitoyables messagers.

### L'Ankou

En Bretagne, le spectre annonciateur de la Mort se nomme l'Ankou, le « Trépas ». Sa première mention écrite remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il se présente sous la forme d'un squelette grimaçant vêtu d'une ample cape noire qui ne laisse deviner que sa tête et ses mains. Il est armé d'une faux dont la lame est retournée, pour faucher de façon plus ample, et qu'il aiguisé en la frottant sur un os humain. Il se tient debout sur une charrette aux roues de fer, le *karrik ann Ankou*, tirée par deux chevaux blancs, l'un maigre et efflanqué, l'autre gras et au poil luisant, et dont les essieux grincent horriblement. Parfois, la charrette est invisible ; seul son sinistre grincement se fait entendre. L'Ankou est parfois accompagné de deux assistants cheminant à pied. Le premier tient par la bride le cheval de tête, tandis que l'autre ouvre les barrières des champs et les portes des maisons, et jette dans la charrette les morts que l'Ankou a fauchés.

L'Ankou vient désigner des osselets de son doigt pointé ceux qui vont mourir prochainement. Un simple contact fait ressentir à celui



qu'il touche un frisson glacé ; il sait que sa dernière heure est arrivée. L'Ankou entraîne alors ses victimes vers l'Autre Monde, situé quelque part en direction du Couchant, en les faisant monter dans sa *bag noz*, sa barque de nuit. L'Ankou est tout à la fois « l'ouvrier de la Mort » - *oberour ar maro* -, un passeur d'âmes, comme Charon, le nocher du Styx antique, et le roi des morts, dont il préside la horde macabre. Mais on dit aussi que l'Ankou est la Mort elle-même.

Chaque année, à la Toussaint – correspondant à l'ancienne fête celte de *Samhain* -, l'Ankou et sa troupe de morts viennent honorer de leur invisible présence les festins que préparent les vivants en leur honneur : l'usage veut qu'on leur serve des crêpes et du lait caillé arrosé de cidre, le tout disposé sur des nappes blanches et accompagné de musique. On ne peut les voir, mais les témoins affirment que les assiettes, les couverts et les tabourets bougent tout seuls. Au premier chant du coq, l'assemblée fantôme se volatilise, laissant de copieux restes que les vivants peuvent alors consommer. L'Ankou peut être aussi le dernier mort de l'année, revenant ainsi durant les douze mois qui suivent, jusqu'à ce qu'il soit détrôné et remplacé par le dernier mort de l'année suivante.

On dit également qu'au fond de la forêt de Huëlgoat, dans les monts d'Arrée, s'ouvre la bouche de l'enfer. L'Ankou y siège dans un vaste palais éclairé de milliers de chandelles, chacune d'entre elles correspondant à la vie d'un humain. Parfois, l'Ankou s'amuse à souffler sur l'une ou l'autre de ces chandelles, provoquant ainsi la mort de quelqu'un.

L'Ankou vient aussi s'asseoir au seuil des maisons nouvellement construites, attendant patiemment le premier être vivant qui le franchira afin de l'emporter. C'est pourquoi il est prudent, avant de pénétrer dans une maison neuve, d'y faire entrer un animal ou, à défaut, de poser un œuf non couvé sur la pierre du seuil. L'Ankou emporte alors sa proie et laisse le champ libre aux occupants du lieu.

Même si le personnage de l'Ankou n'est attesté qu'en Basse-Bretagne, le char de la mort est connu en Irlande, où on l'appelle *dead coach* ou *deaf coach*. Entièrement noir, silencieux, il est traîné par quatre chevaux sans tête et conduit par un cocher lui-même sans tête. La route qu'il suit est invariable : elle part de l'église et fait un grand tour avant d'y revenir. Des croyances similaires existent en Cornouailles.

## La Banshie

En Ecosse et en Irlande, la *Banshie*, encore nommée *Banshee* ou *Bean-sidhe*, est une revenante attachée à certains clans de souche ancienne, qui apparaît en poussant d'horribles hurlements pour annoncer le décès prochain du seigneur ou de l'un des membres de la famille à laquelle elle est liée.

Elle pousse un cri si terrifiant qu'il glace le sang dans les veines et blanchit prématurément les cheveux de celui qui l'entend. On dit que ce cri rappelle tout à la fois le hurlement du loup, le cri d'une oie sauvage, les pleurs d'un enfant abandonné et les plaintes d'une femme en train d'accoucher. De plus, il est si puissant qu'il est capable de réveiller le dormeur le plus récalcitrant et de couvrir le vent le plus violent.

Lady Wilde, la mère d'Oscar Wilde, classe la Banshie parmi les revenantes : « Parfois, la Banshie prend la forme d'une douce vierge chantante, morte jeune, et à qui les pouvoirs invisibles ont donné la mission de devenir l'annonciatrice des deuils qui vont frapper ses descendants. Ou bien on peut la voir sous la forme d'une femme enveloppée d'un suaire et tapie sous les arbres, en train de se lamenter derrière sa face voilée. On peut aussi l'apercevoir en train de voler au clair de lune, pleurant amèrement. Les pleurs de cet esprit sont les sons les plus lugubres que l'on peut entendre sur cette terre. Ils présagent à coup sûr la mort de l'un des membres de la famille lorsqu'on les écoute dans le silence de la nuit.[39] » La Banshie est si attachée à la famille dont elle est la protectrice qu'elle l'accompagne dans tous ses déménagements, même à l'étranger. Ainsi, la Banshie de la famille O'Gradys, qui émigra au Canada, poussa de longs gémissements lorsque deux membres de ce clan trépassèrent en cette lointaine terre.

En Irlande, elle apparaît souvent sous la forme d'une femme à la longue chevelure hirsute, vêtue d'une robe verte et d'un manteau gris. A force de pleurer, ses yeux sont rouge sang. Ainsi, la Banshie des Rossmore, dans le comté de Monaghan, fit entendre son gémissement lugubre durant l'agonie du général Cunningham, premier baron des Rossmore, en 1801. Elle fut très nettement entendue durant la nuit fatale par sir Jonah et lady Barrington, qui séjournaient au manoir de Mount Kennedy. Par trois fois, la voie de la Banshie articula le nom : « Rossmore ! Rossmore ! Rossmore ! » Au matin, ils apprirent que lord Rossmore, qui s'était couché en pleine santé, était mort subitement en

pleine nuit. Depuis lors, la Banshie des Rossmore annonça de son cri funèbre la mort de tous les membres de cette maison, jusqu'à celle du sixième baron, décédé en 1958.

Dans les Highlands d'Ecosse, une Banshie surnommée « la Petite Laveuse du Gué » lavait les vêtements de ceux qui allaient périr au cours d'une bataille. La Banshie des Macleods hissait chaque matin le drapeau aux armes de la famille et berçait l'enfant héritier dans son berceau.

## **Dames Blanches**

Les Dames Blanches sont les fantômes femmes mortes assassinées ou qui se sont suicidées après avoir été abusées et violentées, ou bien les esprits de nobles châtelaines mortes en de tragiques circonstances, qui reviennent sur les lieux où elles vécurent pour protéger leurs descendants ou les prévenir de leur trépas futur, comme les Banshies d'Irlande et d'Ecosse.

En Allemagne, dame Bertha était une Dame Blanche qui apparaissait à la naissance des héritiers des maisons princières. Elle annonçait également le décès des souverains, et aurait été vue au donjon de plusieurs châteaux d'Allemagne et de Bohême. Selon Erasme, une Dame Blanche se fait voir en Allemagne quand la mort doit frapper un prince ou un seigneur : « Ce spectre est apparu, en effet, dès les premiers temps de l'histoire des nobles maisons Neuhaus et de Rosenberg, et il s'y montre encore aujourd'hui.[40] »

Ces Dames Blanches existent aussi en France, où elles ont donné leur nom à de nombreux lieux-dits, comme le Chemin des Dames, la Combe aux Dames, le Pré aux Dames, la Cour des Dames ou le Banc des Dames. Malesherbes raconte que le jour précédant la condamnation de Louis XVI, ce dernier lui demanda s'il avait vu la Dame Blanche qui traditionnellement apparaissait autour du palais des Bourbons pour annoncer la mort d'un prince. De même, une Dame Blanche balayait les salles du château lorsqu'un malheur allait s'abattre sur la famille des Hohenzollern.[41]

La Dame blanche des Habsbourg vivait habituellement dans la Hofburg, et apparaissait à chaque fois qu'un membre de la famille impériale allait mourir. On l'aperçut également à Yute, dans le monastère espagnol où agonisait Charles-Quint, ainsi qu'à Mayerling

en janvier 1889, la veille du suicide de Rodolphe, le fils de l'impératrice Elisabeth de Habsbourg, la fameuse « Sissi ». Cette même Dame blanche se manifesta à la mort de Napoléon II, l'Aiglon, petit-fils de l'empereur François Ier et Habsbourg par sa mère. On dit qu'au moment même où le jeune prince mourait, l'aigle du fronton du palais de Schönbrunn se brisa et tomba en mille morceaux dans la cour.

Généralement bienveillantes, ces Dames Blanches se tiennent souvent près des calvaires. Elles remettent les voyageurs égarés sur le bon chemin, apportent à manger aux bergers esseulés ou viennent tenir compagnie aux enfants perdus dans les bois. Une Dame Blanche résidait ainsi près d'un ruisseau, dans les environs d'Anvers : « C'était une personne fort bienfaisante, elle consolait les enfants et leur donnait les moyens de secourir leurs parents.[42] »

Elles peuvent aussi apparaître dans les écuries. Elles tiennent dans leurs mains des chandelles allumées dont elles laissent tomber la cire sur le crin des chevaux, avant de les peigner et les tresser.

D'autres fois, ces Dames Blanches se plaisent à conduire les passants au bord des précipices où elles les poussent sans ménagements.

En Angleterre, on cite également l'existence de Dames Grises, fantômes de femmes mortes à la suite d'un chagrin d'amour ou assassinées par leur amant. Vêtues de gris, elles arborent une expression triste et morne. Elles reviennent hanter les lieux de leur vie passée dans l'espoir de retrouver leur amant fatal et d'être unies à lui.

### **Les auto-stoppeuses fantômes**

Plus récemment, les Dames Blanches ont pris l'apparence d'auto-stoppeuses fantômes se montrant aux automobilistes au bord des routes, généralement à l'endroit où un accident mortel s'est produit. L'une des plus célèbres fut surnommée la « Dame blanche de la RN 90 ». Elle arrêta les voitures entre Grenoble et Chambéry avant le dangereux virage du pont du Furet, où elle avait été tuée en moto en 1975. De nombreux témoignages recueillis depuis lors semblent accréditer la permanence de ce spectre, considéré par ceux qui l'ont croisé comme une divinité protectrice.

Aux Etats-Unis, on redoute les apparitions de « Résurrection

Mary », auto-stoppeuse fantôme qui hante régulièrement la ville de Justice, dans la banlieue de Chicago. Mary mourut en 1934, dans un accident de la route survenu à l'issue d'une soirée passée au dancing O. Henry Ballroom. Son corps aurait été enseveli dans le cimetière de Résurrection, d'où le surnom dont on l'a dotée.

Le fantôme de Mary apparut environ cinq ans après son trépas. Les témoins se souviennent d'une belle blonde aux yeux bleus, toute vêtue de blanc, qui surgissait au coin de Archer Road et se précipitait au milieu de la route à la vue d'une voiture. Elle prenait place sur le siège du passager et demandait à être conduite au O. Henry, où elle souhaitait danser toute la nuit. A la fermeture du dancing, elle usait du même stratagème pour rentrer dormir au cimetière de Résurrection. Elle disparaissait mystérieusement dès que la voiture longeait l'enceinte du cimetière.

Lors de la réfection du cimetière, dans les années 70, les apparitions de Résurrection Mary se sont multipliées. Depuis lors, on peut croiser son spectre un peu partout à Chicago, mais elle revient invariablement au cimetière de Résurrection. Toujours à Chicago, on rapporte l'existence du fantôme d'une jeune femme aux cheveux bruns qui faisait régulièrement de l'auto-stop dans les années 80. Un soir, elle emprunta même le bus pour descendre en ville. Mais dès que le chauffeur s'approcha d'elle pour lui réclamer son billet, elle disparut subitement.

Le rôle de ces Dames Blanches auto-stoppeuses peut également être assumé par des revenants. Ainsi, on raconte que le comédien Michel Simon roulait à vive allure et de nuit sur une petite route de campagne. Soudain, dans le pinceau des phares, il remarque un homme debout sur le bord de la route, qui lui fait de grands signes. Il ralentit et, au moment où il croise l'apparition, il reconnaît son propre père, mort pourtant depuis plusieurs années ! Michel Simon s'arrête brusquement, fait machine arrière, mais il n'y a plus personne. Fortement ébranlé, incapable de continuer sa route, il fait demi-tour et va passer la nuit dans une auberge voisine. Le lendemain, il apprend que deux cent mètres après l'endroit où il a croisé le spectre de son père, un arbre, abattu par le vent, barrait la route. A la vitesse à laquelle il roulait avant sa « vision », Michel Simon se serait probablement fracassé dessus...

Des fantômes viennent parfois annoncer la mort des seigneurs et des rois, remplissant ainsi le rôle généralement dévolu à la Dame Blanche. Ainsi, au XIII<sup>e</sup> siècle, un spectre se présenta aux noces du roi d'Ecosse, Alexandre III, qui mourut peu après. On dit aussi que le

fantôme de la deuxième femme d'Henri Ier, duc de Montmorency (1534-1614) apparaissait dans le château de Chantilly chaque fois que le seigneur du lieu était prêt de mourir.[43]

## Les lavandières fantômes

Les lavandières fantômes sont des revenantes qui apparaissent la nuit près des eaux mortes ou des lavoirs, et manifestent leur présence par des chants et des coups de battoir sur le linge mouillé. Leur rencontre est toujours de mauvais augure, et présage souvent une mort imminente.

A leur mort, les lavandières de nuit n'ont pas été ensevelies dans un linceul propre ; c'est pour cela qu'elles reviennent la nuit le laver. Elles peuvent aussi revenir pour expier une faute commise de leur vivant.

Les fautes les plus communes sont d'avoir fait la lessive un dimanche, défilant ainsi la règle du repos dominical, d'avoir trop économisé le savon ou d'avoir tué leurs propres enfants : dans ce cas, elles sont condamnées à laver jusqu'à la fin des temps les langes sanglantes de leurs poupons sans vie. En Basse-Bretagne, le linge qu'elles tendent aux passants contient un nourrisson ensanglanté. A Dinan, les laveuses de nuit blanchissent les os des enfants morts sans baptême.

En Bretagne, on les appelle *ar Kannerez-noz*, les « chanteuses de nuit ». Elles apparaissent aux heures impaires de la nuit et filent des draps et des suaires avec leurs cheveux blancs puis les lavent dans la rivière. Si elles voient un promeneur passer près d'elles aux alentours de minuit, elles le hèlent afin qu'il vienne les aider à tordre leur linge pour mieux l'essorer. Mais elles le tordent à toute vitesse, si bien que le malheureux finit bientôt les membres brisés.

Collin de Plancy voit dans ces monstres une variété de dames blanches : « On appelle lavandières ou chanteuses de nuit des femmes blanches qui lavent leur linge en chantant, au clair de lune, dans les fontaines écartées ; elles réclament l'aide des passants pour tordre leur linge et cassent le bras à qui les aide de mauvaise grâce. »[44] Au lavoir d'Oberbronn, en Alsace, une dame blanche se tenait jadis à l'écart des autres lavandières pour laver en silence les chemises des trépassés. Cambry confirme que ces laveuses de nuit « vous invitent à

tordre leur linge, vous cassent les bras si vous les aidez de mauvaise grâce, et vous noient si vous les refusez. »[45]

Le récit suivant, conté par Emile Souvestre et rapporté par Paul Sébillot, illustre bien la cruauté des lavandières de nuit : « Un garçon du pays de Léon qui, au lieu de prier pour les défunts, avait passé joyeusement la nuit de la Toussaint, vit, en arrivant à un *douez*, les *Kannerez-noz* (chanteuses de nuit) qui frappaient leurs draps mortuaires en chantant leur triste refrain ; elles accoururent à lui, en lui présentant leurs suaires et en lui criant de le tordre. Il accepta, et pour éviter d'être broyé, il tordit d'abord dans le même sens qu'elles ; mais pendant ce temps, d'autres lavandières, parmi lesquelles il reconnut ses parentes défuntes, lui reprochèrent de les avoir laissé manquer de prières. Troublé par ces paroles, il tordit de l'autre côté ; le linceul serra à l'instant ses mains, et il tomba mort, broyé par les mains de la lavandière. »[46] On dit aussi que, « au lieu de se serrer, comme c'est naturel, le linge vient à s'enfler, ce n'est plus l'eau du lavoir qui en égoutte, et vous distinguez en ce linceul un cadavre ; et la fée tourne plus vite, elle vous attire, elle vous jette sur l'épaule un pli du suaire et elle vous ensevelit. »[47]

Paul Féval, dans *Les Dernières fées*, cite le refrain suivant, chanté par les lavandières :

*Tors la guenille,*

*Tors*

*Le suaire des épouses des morts.*

Quant aux lavandières du Berry, elles lavent « une espèce de vapeur d'une couleur livide, d'une transparence terne qui rappelle celle de l'opale. Cela semble prendre quelque apparence de forme humaine et l'on jurerait que cela pleure. On pense que ce sont des âmes d'enfants trépassés sans baptême ou d'adultes morts avant d'avoir reçu le sacrement de confirmation ; elles s'acquittent de leur besogne avec une sorte d'acharnement, presque toujours en silence. »[48] Mais il suffit de faire le signe de croix pour voir ces âmes damnées s'envoler.

Parfois, le jour des Morts, on voit passer le spectre d'une femme sans tête qui tend ses bras en hurlant : « Rends-moi mon enfant ! Rends-moi mon enfant ! » Il s'agit de l'ombre d'une femme, faussement accusée d'infidélité, que son mari décapita après avoir tué l'enfant supposé adultérin. De même, dans la forêt de Breyva, près de

Belfort, on croise le fantôme de la dame de Breyva, une clé rougie dans la bouche, qui invite les passants à la lui retirer avec les lèvres.

## Les fées et les morts

L'assimilation des personnages merveilleux et fantastiques aux revenants et fantômes est une constante de la mythologie celtique. Ainsi, le pays des morts se confond avec le royaume de Féerie[49], localisé dans une île merveilleuse située dans l'océan de l'Ouest ou dans quelque autre lieu idéal où l'on ne souffre ni des attaques de la maladie ni de celles du temps. Les Irlandais nomment cette contrée *tîr innam beo*, la « terre des vivants », ou encore *tîr nan ôg*, la « terre des jeunes ».

Pour les Celtes, les défunts sont en réalité bien vivants et en pleine santé, et bénéficient d'une éternité de délices dans ces contrées édéniques, logeant dans de somptueux palais où ils passent leur temps à festoyer ou se battre. Ils s'enivrent d'un hydromel inépuisable, se délectent de cuissots de sanglier grillés à point, reposent dans des lits aux colonnes ornées et partagent leurs nuits avec des fées incomparablement belles.

Or, les portes enchantées qui séparent l'autre monde de la terre ne sont pas infranchissables, et plus d'une légende raconte comment les *sidhes* – nom que les Irlandais donnent au peuple des fées et des elfes – se mêlent à notre monde pour en ravir les habitants les plus aimables. Les fées surgies de l'autre monde sont donc des « revenantes » qui se font aimer des vivants pour mieux les emporter avec elles au royaume des morts. Pour Anatole Le Braz, « elles ne ressemblent point aux femmes de ce pays ; quand elles sortent, elles laissent flotter leurs chevelures blondes ; leurs poitrines aux belles formes sont couvertes d'or ; elles possèdent des attraits sans nombre : un charme est dans leurs paroles qui blesse infailliblement le cœur. Elles savent leur pouvoir et se plaisent à l'éprouver sur les fils des hommes. Parce que la *sidhe* qui s'était donnée à lui l'a quitté, Cûchulainn l'indomptable languit d'un mal sans remède, jusqu'à ce que les druides lui aient fait boire un breuvage d'oubli. »[50]

## Fantômes d'enfants et feux follets



Parfois, les fantômes prennent l'apparence de jeunes enfants vêtus de blanc, qui guettent les passants attardés la nuit pour les implorer d'accepter d'être leurs parrains ; il s'agit des enfants morts sans baptême, qui reviennent des limbes où ils demeurent prisonniers tant qu'un généreux mortel ne les a pas aspergés d'eau en disant : « Je suis votre parrain ! », comme le raconte Paul Sébillot : « Un vigneron du Puy-de-Dôme, parti de bonne heure pour aller à sa vigne, se vit, un peu avant le lever du soleil, entouré d'une multitude d'enfants, tout habillés de blanc, encore plus petits que des nouveau-nés, qui se pressaient autour de lui en criant : « Ce n'est pas ton parrain, c'est le mien ! » Le vigneron comprit ce qu'ils demandaient ; il prit de l'eau dans un ruisseau qui coulait près de là et les aspergea en disant : « Je suis votre parrain à tous, mes enfants ! » Quand il eut prononcé les paroles du baptême, ils disparurent en criant : « Grand merci, parrain, grand merci ! »[51]

Les âmes d'enfants morts sans baptême se manifestent aussi sous la forme de feux follets, prenant l'apparence de petites flammes, de flammeroles, de boules de feu ou d'émanations phosphorescentes qui se brûlent la nuit, notamment durant la période de l'Avent, dans les forêts désertes, près des tombes des cimetières ou au-dessus des marécages.

En pays de Galles, les feux follets sont des esprits venus chercher un parent près de mourir ; la taille de la flammerole correspond à l'âge de l'agonisant : un petit feu follet annonce la mort d'un enfant.

En Angleterre, les feux follets ont pour nom *Jack with the lantern* (Jack à la lanterne) ou *Will o' the wisp* (Will au tortilon). Ces *ignis fatuus*, esprits du feu, sont représentés comme de jeunes garçons porteurs de lanternes, qui entraînent les voyageurs égarés dans la forêt au bord des précipices. Puis ils soufflent leur bougie et précipitent les malheureux au fond du ravin.

A ce propos, l'histoire de Will-of-the-Wisp ou Jack à la lanterne (*Jack-o'Lantern*) est édifiante. Ce personnage très connu du folklore anglo-saxon était de son vivant un farceur et un buveur invétéré. A sa mort, Jack ne fut accepté ni en enfer ni au paradis. Il fut donc contraint à « revenir » sur terre. Mais comme il avait oublié le chemin, le diable lui confia une braise rouge qu'il enferma dans une citrouille, un navet ou une lanterne. Celui dont la mort n'avait pas voulu fut donc obligé d'errer sans fin et sans but, toutes les nuits, sa lanterne à la main. Lorsqu'il croise un voyageur, il le guide un moment au feu de

sa lanterne, mais le plus souvent c'est pour le diriger au sommet d'une falaise d'où il le précipite en ricanant.

Pour se débarrasser des feux follets, il suffit de se signer ou de planter une aiguille en terre. Ils doivent passer à travers le chas, et l'on peut mettre à profit ce délai pour s'enfuir. Pour échapper aux feux follets des étangs, il faut jeter une pierre dans l'eau. Persuadés qu'ils sont arrivés à leurs fins, les feux follets se précipitent alors dans l'onde en ricanant.

A côté des feux follets, on peut également citer le crieur de nuit (*hopper-noz*), l'enfant de nuit (*buguel-noz*) et autres créatures nocturnes, tantôt considérées comme des lutins et tantôt comme des fantômes.

## Chapitre 6 – Armées fantômes et chasses fantastiques

Les morts qui reviennent vont parfois par bandes nombreuses, composant tantôt des armées fantômes, tantôt des chasses fantastiques. Ces apparitions nocturnes, terrorisant les vivants qui en sont les témoins – voire même provoquant leur mort prématurée –, surviennent au moment des froides nuit d'automne et d'hiver, notamment entre la Toussaint, *Halloween* chez les peuples celtes, et Noël, *Jul* chez les peuples nordiques, ainsi que durant les douze jours qui séparent Noël de l'Épiphanie.

### La mesnie Hellequin

Le premier témoignage au sujet de cette troupe des morts est le fait d'un moine anglo-normand du nom d'Orderic Vital (1075-1142), auteur d'une *Histoire ecclésiastique* en treize volumes, relative au peuple normand. Entre 1133 et 1135, alors qu'il rédigeait le livre VIII de son œuvre monumentale, Orderic cite le témoignage d'un jeune prêtre, Walchelin, desservant de l'église de Bonneval, qui dans la nuit du 1<sup>er</sup> janvier 1091, assiste médusé au passage d'une immense armée disparate au sein de laquelle il reconnaît des personnes récemment décédées sans avoir pu se repentir de leurs crimes : gens du peuple, nobles, abbés, évêques, chevaliers formant une troupe noire et crachant le feu. Walchelin réalise alors que cette horde terrifiante de revenants n'est autre que la fameuse « mesnie Hellequin » que de nombreuses personnes ont déjà vu passer.

### L'armée des morts

Même si elle n'apparaît qu'au XII<sup>e</sup> siècle dans le récit des clercs, l'« Armée des morts » existait déjà bien des siècles en arrière. Ovide évoque, dans ses *Métamorphoses*, « un cliquetis d'armes dans les noires

nuées, le son de terrifiantes trompettes et de cornes dans le ciel » pour annoncer la mort de César. Dans les *Géorgiques*, Virgile raconte à son tour « qu'on entendit en Germanie un bruit d'armes dans toute l'étendue du ciel » et que « des fantômes d'une étrange pâleur apparurent à l'entrée de la nuit ». Pline l'Ancien évoque quant à lui, dans son *Histoire naturelle*, que lors de la campagne contre les Cimbres, « on entendit dans le ciel le fracas des armes et le son des trompettes ».

Un auteur des Ve et VI<sup>e</sup> siècles, Damaskios de Damas, raconte que deux siècles plus tôt, lors du siège de Rome par les troupes d'Attila, les esprits des guerriers morts se battirent durant trois jours et trois nuits avec encore plus de fougue et de fureur que lorsqu'ils étaient vivants. En 1048, le moine Raoul Glaber, rédigeant ses cinq livres d'*Histoires* à l'abbaye de Cluny, rapporte que, parmi les prodiges associés à l'an mil, un prêtre nommé Frottier assista, depuis le bourg fortifié de Tonnerre, au passage de l'une de ces armées fantômes : « Un dimanche, comme le soir tombait, avant le dîner, il se mit, pour se détendre un peu, à la fenêtre de sa maison ; regardant au-dehors, il vit venir du Septentrion une innombrable multitude de cavaliers qui semblaient aller au combat et se dirigeaient vers l'Occident. Il les regarda de tous ses yeux pendant un bon moment, puis voulut appeler quelqu'un de sa maison pour être témoin avec lui d'une telle apparition. Mais à peine avait-il appelé que la vision se dissipa et disparut bien vite. Lui, l'esprit frappé de terreur, à peine pouvait-il retenir ses larmes. Bientôt, il tomba malade et mourut l'année suivante, aussi bien qu'il avait vécu. »[52]

Une armée des morts se montra également à Molsheim, Colmar et Fribourg-en-Brisgau en 1123. En mai 1236, Mathieu Paris, chroniqueur de l'abbaye de Saint-Albans, assista au Pays de Galles à un combat dans les airs : « Ayant vaincu Ottokar, Rodolphe de Habsbourg passa la nuit sur le champ de bataille ; vers minuit, on vit bien des esprits et on entendit des sons étranges et des cliquetis produits par les esprits des morts tombés au combat. Ce sont des prestiges diaboliques, mais les gens de ce temps-là étaient persuadés qu'il s'agissait des âmes des occis poursuivant le combat. »[53]

Durant deux jours entiers, au moment de la Saint-Jean d'été de l'année 1432, des guerriers harnachés chevauchèrent dans le ciel de Westphalie, tandis que six mille hommes défilaient dans les airs au-dessus de Saverne, en Alsace.

Un autre exemple de chasse fantôme est citée par Claude Lecouteux : « Le 29 avril 1506, on aperçut à Nordfeld, près du

Jungenberg, une armée de cavaliers sans têtes, tout rouges et, venant à sa rencontre, une autre armée, blanche, qui l'attaqua, la mit en fuite et la poursuivit jusqu'à la Hart, une forêt. Ces gens étaient si grands qu'ils enjambaient les arbres. L'apparition se fit voir pendant quatre semaines, sans interruption, à midi, au grand effroi de tout le pays. »[54]

De même, notamment en France, des armées fantômes se montrent souvent dans le ciel à chaque fois qu'une guerre va être déclarée, à moins qu'elles n'annoncent des catastrophes naturelles, une épidémie de peste ou une période de famine.

## **La horde des revenants**

De qui est composée cette armée fantôme ? De revenants, certes, mais pourquoi certains morts font-ils partie de cette horde, et d'autres non ?

Orderic Vital insiste dans son récit sur les péchés qu'ont commis durant leur vie les revenants faisant partie de la « mesnie Hellequin » : « Le prêtre reconnut dans ce cortège plusieurs de ses voisins morts depuis peu et il les entendit se plaindre des grands tourments qu'ils subissaient en raison de leurs méfaits. »[55] De même, le témoin voit défiler des courtisanes juchées sur des chevaux aux selles cloutées et incandescentes : « Ces clous brûlants les blessaient aux fesses et, horriblement tourmentées par ces piqûres et ces blessures, elles criaient : « Hélas ! Hélas ! » et confessaient devant tout le monde les péchés pour lesquels elles subissaient de tels châtiments. »[56]

La « mesnie Hellequin » serait-elle composée uniquement d'âmes damnées, de pécheurs condamnés à errer éternellement sous forme de revenants ? Un prédicateur, Johann Geiler de Kaiserberg, donna une interprétation différente de l'« Armée sauvage » lors d'un sermon tenu à Strasbourg en 1508 : « Ceux qui meurent avant le terme que Dieu leur a fixé, ceux qui partent en voyage et sont transpercés, pendus ou noyés, doivent errer après leur mort jusqu'à la date que Dieu a fixée ; alors Dieu fait d'eux selon Sa divine volonté. Et ceux qui errent déambulent surtout pendant les périodes de carême, et d'abord pendant les jours maigres précédant Noël, qui est le temps sanctissime, et chacun court dans l'habit de son état : un paysan en paysan, un chevalier en chevalier. »[57]

L'armée des morts inclurait donc les morts avant terme, à savoir les victimes d'accidents et de morts violentes, ce qui correspond en effet aux causes d'apparition des revenants, ceux qui sont « mal morts ».

Ceci est confirmé par un autre chroniqueur strasbourgeois du XVI<sup>e</sup> siècle, Jacques Trausch, qui note à propos des prodiges survenus en 1516 : « Non seulement cette année mais depuis bien d'autres, on a entendu dans tous les pays, et surtout en Alsace, en Brisgovie et ailleurs, ce que l'on appelle l'Armée furieuse (*das Wüetten-hör*), de nuit comme de jour, dans les bois et les montagnes. La nuit, ils courent les champs avec des tambours, des fifres, passent aussi dans les villes avec de grands cris et des lumières. De tels fantômes étaient parfois cinquante, quatre-vingts et même cent ou deux cents. L'un portait la tête, l'autre la croix dans ses mains, quelquefois un bras ou une jambe, selon la façon dont chacun était tombé au combat. Ils avaient des cierges, si bien qu'on pouvait reconnaître qui ils furent et s'ils sont morts à la guerre ou ailleurs. »[58]

## La chasse sauvage d'Odin

Quand il ne s'agit pas d'une armée fantôme, la « mesnie Hellequin » évoque une chasse sauvage, ou le spectre d'un chasseur, accompagné de ses piqueurs et cavaliers. Dans la mythologie nordique, il s'agit de la « chasse d'Asgard », nommée encore *Oskoreia*, la « Chevauchée terrifiante », qui se déroule durant les douze nuits séparant la Sainte Lucie (13 décembre) de Noël, ou dans les douze autres nuits séparant Noël de l'Epiphanie (6 janvier). Le dieu suprême Odin galope alors dans le ciel en compagnie de défunts qui, au cours de leur vie, n'ont mérité ni les peines de l'enfer ni les grâces du paradis. Ils sont donc condamnés à galoper indéfiniment jusqu'à la fin des temps sur des chevaux noirs aux yeux flamboyants. Le « Hel » de « Hellequin » correspondrait au monde des morts des anciens Germains et Hellequin serait le roi des enfers.[59]

Dans son *Traité d'art scaldique*, Snorri Sturluson (1178-1241), le compilateur de l'*Edda*, parle également de guerriers morts, réveillés par magie, dont le combat se poursuivra jusqu'au Crépuscule des dieux. La *Première continuation du Conte du Graal* de Gerbert de Montreuil évoque également le château de Gornemant, « attaqué chaque jour par quarante chevaliers qui reprennent le combat après

avoir été tués. »

## Le Grand Veneur fantôme

La forêt de Fontainebleau fut longtemps hantée par une chasse surnaturelle conduite par un Grand Veneur fantôme, décrit comme un géant noir, barbu et chevelu, au regard de braise. Il aurait été vu par Charles VI, surnommé « le Fou », à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, par François I<sup>er</sup> et également par Henri IV un jour du mois d'août 1598. Le roi entendit dans la forêt le bruit d'une chasse à courre invisible. Il interrogea le comte de Soissons qui répondit : « Sire, je n'ai rien pu voir, mais j'entends comme vous la voix des chiens et le son du cor. » « Ce n'est donc qu'une illusion ? » demanda le roi. Mais le Grand Veneur lui apparut alors en hurlant d'une voix menaçante : « Vous voulez me voir, me voici ! »[60]

A son propos, un chroniqueur du XVII<sup>e</sup> siècle parle bien d'un *phantosme* et d'un *esprit errant* qu'il décrit comme « un grand homme noir, qui mène une meute de chiens ».[61]

En 1698, le roi Louis XIV fut confronté à la même apparition à un carrefour de la forêt qui, depuis, porte le nom de « croix du Grand Veneur ». En 1897, enfin, une touriste anglaise croisa elle aussi ce chasseur gigantesque, tandis qu'elle entendait les aboiements des chiens, les sonneries des trompes et le passage de la chasse fantôme.

## La chasse du roi Arthur

Les chasses fantastiques sont généralement conduites par un meneur ; il peut s'agir du diable, ou bien d'un géant borgne – en référence sans doute au dieu scandinave Odin -, d'un grand veneur fantôme ou d'un chasseur maudit ; il s'agit la plupart du temps du spectre d'un homme qui, durant son vivant, aima tant la chasse qu'il préféra courir le gibier un dimanche de Pâques plutôt que d'assister à la messe. Sa punition est donc de chasser jusqu'au Jugement dernier, suivi de sa meute infernale, sans jamais pouvoir attraper le gibier espéré.

Ce chasseur maudit porte différentes appellations, selon les régions. Il porte souvent le nom d'Arthur : « Le nom d'Arthur s'attache à plusieurs de ces chasses, et des récits populaires racontent pourquoi il en est devenu le coryphée. En Gascogne, le roi Artus étant à la messe le jour de Pâques, entendit, au moment de la consécration, les aboiements de sa meute qui avait lancé un sanglier ; il sortit de l'église, mais à peine fut-il dehors que le vent l'emporta dans les nuages avec ses chiens, ses chevaux et ses valets qui sonnaient de la trompe ; il chassera jusqu'au jour du jugement, et il a grand peine à attraper une mouche tous les sept ans. »[62]

Arthur n'est pourtant pas le seul meneur de ces chasses sauvages. Selon le lieu où elle est observée, on la surnomme : « Chasse Caïn », « Chasse Proserpine », « Chasse de la Mère Harpine », « Chasse Macchabée » ou « Chasse macabre » à Blois, « Chasse du Roi David » en pays de Retz, « Chasse du roi Salomon » en pays basque, « Chasse du roi Hérode » en Bresse, « Chasse d'Oliferne » en Franche-Comté, « Chasse Mare » dans le Maine.

En Bourbonnais, la « Chasse Gayère » est invisible ; elle parcourt l'air, courbe la cime des arbres, faisant miauler les chats, aboyer les chiens et hennir les chevaux. On l'appelle aussi la « Chasse Maligne », car on dit que c'est le diable, le Piqueur noir, qui la mène, pourchassant les âmes des morts. Dans le Berry, la « Chasse à Bodet », « Chasse à Rigaud » ou « Chasse à Ribaut » sont également des chasses du diable, qui cette fois-ci conduisent les âmes damnées en enfer. En Poitou, la « Chasse galopine » est constituée par les âmes des enfants morts sans baptême, poursuivis par le diable, qui traversent le ciel en poussant des vagissements lamentables.

Mais le nom le plus fréquent pour désigner le meneur de ces chasses fantastiques est Hellequin et sa mesnie. Mais qui peut bien se cacher derrière ce patronyme étrange ?

## **La légende du roi Herla**

La « mesnie Hellequin », dont l'expression apparaît sous la plume d'Orderic Vital au XII<sup>e</sup> siècle, serait, selon Jean-Claude Schmitt, une survivance des anciennes confréries guerrières que connaissaient les anciens Germains : « Il ne fait aucun doute que le nom de Hellequin (ou Herlequin ou Helething), qui apparaît d'abord en



Normandie puis en Angleterre, soit d'origine germanique et fasse référence à l'armée (*Heer*) et à l'assemblée des hommes libres (*thing*), de ceux-là seuls qui portent les armes. »[63] Le nom pourrait aussi dériver d'*Erl-König*, le roi des Aulnes ou, au XVe siècle, de Charles Quint.

Le nom de Hellequin découlerait aussi du nom du premier roi des anciens Bretons, Herla : le roi Herla, ou *King Herla*, aurait donné Herlequin puis Hellequin en traversant les siècles et les frontières.

Selon la légende rapportée par Walter Map en 1155[64], le roi Herla fut invité au royaume souterrain du roi des nains – c'est-à-dire le roi des morts. Durant ce séjour dans l'autre monde, qui pour Herla ne dura que trois jours, deux siècles en réalité s'écoulèrent. Entre-temps, les Bretons avaient été chassés par les Saxons et Herla n'était plus qu'un roi sans royaume, un roi errant, un roi fantôme. Il était désormais condamné, ainsi que ses chevaliers, à galoper par monts et vaux jusqu'à la fin des temps. Les soirs d'orage, on peut encore contempler la chasse du roi Herla qui se déroule à l'horizon des landes britanniques, prenant l'aspect de nuages noirs.

Herla, devenu Hellequin, s'est ainsi substitué au roi des morts (ou roi des nains) avec lequel il avait conclu un pacte. Plus tard, du fait de la diabolisation des anciennes légendes païennes par l'Eglise chrétienne, ce roi des morts conduisant la meute des revenants fut assimilé au diable lui-même, et la chasse sauvage donna lieu à la légende de la « Chevauchée diabolique ».

Mais Satan et ses légions démoniaques n'est pas le dernier avatar de la mesnie Hellequin. Le *Roman de Fauvel* (1314), de Gervais du Bus, complété en 1316 d'une interpolation de Chaillou de Pestain, offre la première description du *charivari*, rituel populaire par lequel une troupe de ribauds et gais lurons masqués menait grand tapage dans les rues pour se moquer du remariage des veufs et des veuves : tintamarre de batterie de cuisine, clochettes, tambours et crécelles, hommes travestis en femmes ou montrant leur derrière, individus portant des masques de démons ou d'animaux... Or, ce charivari était conduit par un Hellequin à cheval, accompagné par ses Hellequines, ou Herlequines... Dans ce bruyant cortège, dans lequel les médiévistes s'accordent à voir une résurgence de la mesnie Hellequin, se trouvaient également des cercueils contenant des têtes de morts, ce qui renforce encore l'identification avec la troupe des revenants. Pour Jean-Claude Schmitt, les meneurs du charivari, en stigmatisant une alliance matrimoniale contestée ou mal assortie – un vieux veuf avec une jeune fille, par exemple -, n'agissent pas au nom d'une quelconque

morale sociale ou sexuelle, mais servent de « médiateurs entre les générations, entre les vivants et les morts ». Pour l'historien, « par les masques et les travestissements du charivari comme du carnaval, les jeunes *évoquent* les morts plus qu'ils ne les imitent, afin qu'ils viennent sanctionner la « conjonction difficile » d'une union mal appropriée ou contraire aux normes sociales ou morales. »[65] ». Hellequin, le chasseur sauvage, le roi de la troupe des morts, cherche ainsi à apaiser l'esprit du conjoint décédé, qui pourrait bien s'opposer à cette nouvelle union en se manifestant sous forme de revenant ou de spectre !

## De Hellequin à Arlequin

Ce Hellequin masqué et son charivari, au XIV<sup>e</sup> siècle, donnera naissance, dans la Venise du XVI<sup>e</sup> siècle, au personnage d'Arlecchino, l'Arlequin de la *commedia dell'arte*. Masqué de noir, bouffon, porteur d'une solide batte sur le côté, Arlequin a conservé bien des traits d'Hellequin, le chasseur sauvage. De plus, comme dans le charivari médiéval, le valet bergamasque Arlequin cherche par ses ruses à faire échouer les tentatives de remariage de son maître, l'avare et libidineux Pantalon !

Par une étrange succession de mutations à travers les siècles, le dieu Odin des mythologies scandinaves est donc devenu le chasseur sauvage et chef des revenants de la « mesnie Hellequin », avant de se transformer en diable, maître des enfers, puis en diabolotin des charivaris médiévaux, puis en Arlequin de la *commedia dell'arte* – sur le masque duquel figure une loupe, cicatrice d'une ancienne corne, attribut diabolique -, et enfin en clown de cirque, qui n'est jamais que la variante américaine contemporaine de l'Arlequin vénitien !

N'oublions pas cela : derrière les grimaces du clown, derrière le masque du bouffon, c'est l'ancien dieu des armées des morts qui nous observe de son regard d'outre-tombe !

## Chapitre 7 - Fantômes familiaux

Certaines contrées, plus que d'autres, semblent vivre en bonne intelligence avec les morts, et tout chasseur de fantôme se doit d'y séjourner s'il désire parvenir à ses fins.

Les pays celtes, en particulier, Ecosse, Irlande, Pays de Galles et Bretagne armoricaine, ont une singulière conception de la mort. Les défunts ne sont pas exilés dans un au-delà lointain, paradis, enfer ou purgatoire, comme l'enseigne la tradition chrétienne, mais continuent à vivre, pour un temps du moins, sur la terre et dans les lieux où ils ont aimé, travaillé et souffert. Ils apparaissent et se comportent comme s'ils étaient toujours vivants. Leur présence, tantôt invisible, tantôt perceptible, demeure inextricablement liée à celle des vivants, et ceci dans les plus infimes détails de la vie quotidienne.

### Le pays des morts

La Bretagne, notamment, pétrie de croyances et de légendes funèbres, a été fort justement surnommée le « pays des morts ». Selon un pacte tacite, si le jour la terre appartient aux vivants, la nuit, elle, appartient aux morts. Anatole Le Braz, dans *La Légende de la Mort chez les Bretons Armoricains*, écrit à ce propos : « Invisibles le jour, mais non absentes, les âmes, dès le coucher du soleil, envahissent les champs, les landes, les chemins, pour vaquer à leurs silencieuses besognes. Elles sont aussi nombreuses, aussi pressées « que les brins d'herbe d'une prairie ou les grains de sable sur la grève ». Elles devisent entre elles dans le frisson des feuillages et le murmure du vent. Elles rôdent autour des maisons, elles y pénètrent, elles s'y installent jusqu'au premier chant du coq. »[66]

En Bretagne, ces âmes en peine se nomment *ann Anaon*, auxquelles les Bretons ne manquent jamais d'adresser prières, offrandes et *De profundis*, même à la fin des repas de noces.

## Les âmes des morts

Les âmes des morts sont associées à chaque détail de la vie quotidienne des Bretons. Ainsi, dans chaque foyer, on laisse toujours un peu de feu sous la cendre dans la cheminée afin que les défunts, qui ont toujours froid, viennent s'y réchauffer. Le feu est entretenu dans l'âtre par une bûche appelée *Kef ann Anaon*, la bûche des défunts. Mais on prend garde de placer un tison allumé sur le trépied brûlant, afin d'éviter que les morts ne s'y brûlent, comme le revenant du pays de Gouarec qui s'assit par mégarde sur le trépied rougi qu'une méchante domestique avait posé sur le banc où il avait coutume de faire pénitence. On laisse aussi à leur intention un sceau rempli d'eau, afin qu'ils puissent y laver leur âme. De même, il ne faut pas balayer la maison après le coucher du soleil ; on risquerait de balayer, avec la poussière, les âmes des morts qui à cette heure-là ont la permission de retourner dans leur ancien logis. Si le vent fait rentrer la poussière, il ne faut pas la jeter dehors une seconde fois, sinon on prend le risque d'être dérangé et réveillé en sursaut par les âmes défuntes. Il est également d'usage de dresser un repas bien en évidence sur la table, à l'usage exclusif du revenant ; en Basse-Bretagne, on dispose ainsi des crêpes et du lait caillé. A défaut de respecter ces actes simples d'hospitalité *post mortem*, l'âme tourmentée du mort reviendra hanter les lieux sous forme de spectre ou de feu follet.

Il est à noter que ces âmes ne sont pas séparées de leurs corps : « Le défunt garde sa forme matérielle, son extérieur physique, tous ses traits. Il garde aussi son vêtement coutumier ; il porte la même veste de travail, le même feutre à larges bords qu'on lui a connus quand il était de ce monde. Et ses sentiments non plus, ni ses goûts, ni ses préoccupations, ni ses intérêts ne sont devenus autres. Les idées chrétiennes n'ont pu entamer sur ce point la vieille croyance primitive. Le mort a ses sympathies et ses aversions, ses amours et ses haines. Un manque d'égards le met hors de lui ; si on lui fait du tort, il se venge. Son âpreté paysanne ne l'abandonne pas, ni davantage, il est vrai, le souvenir des dettes qu'il a laissées impayées et dont, au reste, il ne s'acquitte pas moins religieusement que ne faisait le Celte du temps des druides. Comme de son vivant, il se passionne, fermier, pour son champ, pêcheur, pour sa barque et pour ses filets. Sa maison, il la hante presque autant que par le passé. Il revient s'asseoir dans l'âtre, chauffer ses pieds à la braise, converser avec les servantes, surveiller le train des gens et celui des choses. »[67]

## Les morts qui ne veulent pas partir

Pour les Bretons, les revenants – qui, en réalité, ne sont jamais réellement « partis » - continuent à mener après leur trépas la même existence que durant leur vie passée ; ils accomplissent les mêmes gestes, travaillent, se lèvent, se couchent, mangent et boivent comme s'ils étaient toujours de ce monde, semant ainsi le trouble chez les vivants, contraints malgré eux à cette cohabitation avec des disparus.

Ainsi, on raconte que les nouveaux occupants d'une ferme, Jobic et Monna, eurent la désagréable surprise de constater que les lieux étaient hantés par les anciens occupants, Fanchi et Gritten, qui malgré leur décès continuaient de vaquer aux travaux quotidiens comme s'ils étaient encore vivants, allant même jusqu'à préparer la soupe.

Effrayés, Jobic et Monna allèrent sur-le-champ trouver le curé du village :

« - Avez-vous touché aux écuellées de soupe ? demanda celui-ci.

« Ils s'en étaient donné garde.

« - Vous avez agi sagement, dit le curé. N'y eussiez-vous touché que du bout des lèvres, vous seriez morts à l'heure qu'il est. Continuez d'avoir la même prudence. Le manège de Fanchi et de sa femme pourra durer longtemps encore. Ne vous inquiétez point. N'ayez même pas l'air de vous en apercevoir. Au jour marqué par Dieu, ils seront sauvés et vous laisseront tranquilles. Tant que l'âme n'a pas accompli sa pénitence, elle doit faire après la mort ce qu'elle avait coutume de faire de son vivant. Ne t'étonne donc point, Jobic, si Fanchi laboure avec toi les champs, ni vous, Monna, si Gritten, sa femme, persiste à s'occuper avec vous des choses du ménage. Chacun a son lot, en ce monde et dans l'autre. Qui veut vivre en paix ne cherche pas à pénétrer le secret de Dieu.

« A partir de ce jour, plus ne tremblèrent ni Jobic ni Monna. La vieille de Fanchi put croire que c'était elle qui menait l'intérieur de la ferme. Et Fanchi put croire que c'était lui qui faisait pousser du beau froment vert dans ses champs d'autrefois. Et cela dura ce que Dieu voulut. »[68]

## La revenante qui donne le sein

Tous les revenants ne sont pas pour aussi indésirables. Certains sont même très utiles, comme cette Bretonne morte qui, ne se résignant pas à laisser sa fille au berceau sans soins, car son père s'était remarié avec une marâtre ne songeant qu'à s'amuser, venait chaque soir lui donner le sein, comme en témoigna une voisine, Pédron :

« La petite Rozik n'était pas dans son berceau mais assise sur les genoux d'une femme qui la soignait, la câlinait, lui faisait des joies. Et cette femme, Pédron l'avait reconnue du premier coup : c'était la mère défunte, c'était Louise-Yvonne Marquer, telle exactement qu'elle avait été de son vivant, sauf qu'elle riait avec douceur pour faire rire aussi la fillette.

« Effrayée d'abord, Pédron fut bientôt reprise par la curiosité. Elle se pencha de nouveau et, cette fois, elle vit distinctement la morte dégrafer son corsage, en sortir un sein rebondi, tout gonflé de lait, et donner à téter à l'enfant. Elle se retira sans bruit pour aller chercher *Pébel-goz* qui vit comme elle. Et d'autres encore vinrent et furent témoins de la chose.

« Il va sans dire que, le lendemain, il n'était bruit que de cela parmi les gens du bourg. Camm ar Guluch, averti, fit le serment de ne plus quitter la maison, et sa nouvelle femme, de dépit, cessa également de se montrer aux assemblées. Mais aussitôt l'enfant commença à dépérir. Et, au bout d'un mois, sa mère morte ne venant plus auprès d'elle, ce fut elle qui alla la rejoindre dans l'autre monde. »[69]

## **L'enfant du mort**

Si les revenantes peuvent donner le sein, les revenants peuvent s'accoupler aux vivants, et même en avoir des enfants. Toujours en Bretagne, une certaine Katic de Kerraniou recevait ainsi la visite du fantôme du « Vieux » jusqu'à ce que son état la contraigne à aller trouver le prêtre : « Elle se confessa, non sans rougir de honte. Voilà : elle se sentait enceinte. Elle pouvait jurer ses grands dieux pourtant que pas un homme vivant n'était entré dans son lit depuis la mort du Vieux. Mais, à diverses reprises, elle avait vu le Vieux lui-même s'étendre à côté d'elle. Elle aurait bien voulu se refuser. Elle lui avait

obéi par peur. Il disait que Dieu l'ordonnait, qu'il n'était *revenu* que pour cela, parce qu'il n'avait pas fait *son compte d'enfants...* »[70]

Quelques moi plus tard, Katic accoucha d'un enfant chétif et sans yeux, l'« enfant du mort », qui, dès le baptême, « se mit à parler comme un homme et dit à sa mère combien de verres et quelles espèces de liqueurs les gens du baptême avaient bus à l'auberge du bourg. »[71]

Le père de l'enfant, tout mort qu'il était, vint alors veiller sur sa progéniture : « Ce soir-là, il reprit sa place au foyer, du côté où se trouvait le berceau, contre le lit de la mère. Il y passa les journées et les nuits. Dès que l'enfant pleurait, il se précipitait pour le bercer. C'était une chose qu'il n'avait guère faite de son vivant. Aussi avait-il le mouvement un peu brusque. Il appuyait parfois sur le rebord du berceau comme s'il se fût agi de peser sur un mancheron de charrue.

« L'enfant, alors, le calmait :

« - *Doustadic, pôtr-coz, doustadic !* (Doucettément, Vieux, doucettément !)

« L'enfant vécut sept mois ; il causait à merveille et avait l'air de tout voir malgré ses orbites creuses.

« Un matin, on le trouva mort dans sa couchette. Le Vieux l'accompagna jusqu'au cimetière et, à partir de ce moment, ne donna plus de ses nouvelles. Il attendait, dit-on, que l'enfant le conduisît au Paradis par la main. »[72]

## **La promesse de revenir**

Certains revenants familiers obéissent à la promesse, faite de leur vivant, de rendre visite après leur décès à un être cher, ami, frère, sœur ou conjoint, afin de donner un ultime adieu et de décrire les conditions d'existence dans l'au-delà. Cette situation, très fréquente, est attestée dans de nombreux témoignages. En voici un, remontant au XVIIIe siècle :

« L'histoire du marquis de Rambouillet, qui apparut après la mort au marquis de Précý, est fameuse. Ces deux seigneurs s'entretenant des choses de l'autre vie, comme gens qui n'étaient pas

fort persuadés de tout ce qu'on en dit, se promirent l'un à l'autre que le premier des deux qui mourrait en viendrait dire des nouvelles à l'autre. Le marquis de Rambouillet partit pour la Flandre, où la guerre était alors, et le marquis de Précý demeura à Paris, arrêté par une grosse fièvre. Six semaines après, il entendit tirer les rideaux de son lit, et se tournant pour voir qui c'était, il aperçut le marquis de Rambouillet en buffle et en bottes. Il sortit de son lit pour l'embrasser, mais Rambouillet recula de quelques pas, lui dit qu'il était venu s'acquitter de sa parole ; que tout ce qu'on disait de l'autre vie était certain ; qu'il devait changer de conduite ; que bientôt, il perdrait la vie. Précý fit de nouveaux efforts pour embrasser son ami, mais il n'embrassa que du vent ; alors Rambouillet, voyant qu'il était incrédule à ce qu'il lui disait, lui montra l'endroit où il avait reçu le coup dans les reins, d'où le sang paraissait encore couler.

« Précý reçut bientôt après, par la poste, la confirmation de la mort du marquis de Rambouillet, et lui-même s'étant trouvé dans les guerres civiles à la bataille du Faubourg Saint-Antoine, y fut tué. »[73]



## Chapitre 8 – Les vaisseaux fantômes

Les fantômes ne se contentent pas de hanter les vieux châteaux et les maisons anciennes. Ils circulent aussi par voie de mer, et se recrutent volontiers parmi les marins, voguant sur d'étranges et angoissants vaisseaux fantômes...

### Le Hollandais volant

Certains navires ayant sombré corps et bien reviennent certaines nuits, avec leur équipage au grand complet ; mais cet équipage n'est composé que de noyés, commandés par un capitaine fantôme, comme l'a popularisé la célèbre légende du Vaisseau fantôme, notamment grâce à l'opéra de Richard Wagner, *Le Hollandais volant*, et le film *Pandora*, de Albert Lewin, avec James Manson et Ava Gardner.

Cette légende trouve son origine dans un fait réel, et le Hollandais volant a réellement existé. Il s'agissait du capitaine Bernard Fokke, qui vécut à Amsterdam au XVII<sup>e</sup> siècle. Grand, fort, brutal, colérique, grand amateur d'alcool et de femmes, il était surtout connu pour la rapidité de ses voyages. Ainsi, il parcourait la distance entre Amsterdam et Batavia en à peine trois mois, ce qui à l'époque représentait un véritable record. Ces performances, alliées à son caractère violent, paillard et antireligieux – ne respectant rien, il pouvait même lever l'ancre un vendredi saint, ce qu'aucun marin n'aurait osé accomplir -, lui avait valu une réputation sulfureuse dont il se plaisait à jouer. Le capitaine Fokke, craint et redouté de tous les marins d'Amsterdam, était considéré comme être maudit ayant pactisé avec le diable.

Durant des années, il sillonna les mers avec sa vitesse coutumière. Jusqu'au jour où il ne revint pas de l'un de ces voyages aventureux. Dans tout Amsterdam, on murmura que Satan était enfin venu chercher sa proie, et on s'empessa d'oublier le capitaine sans vergogne.

Mais à peine un mois plus tard, un navire retour des Indes

signala qu'il avait croisé en chemin, au beau milieu d'une tempête, le navire de Bernard Fokke. Dans les mois qui suivirent, d'autres témoignages vinrent confirmer cette vision. Quelques navires tentèrent de s'approcher du bateau, mais ce dernier disparaissait mystérieusement. Au point qu'on finit par se persuader que le capitaine maudit continuait à gouverner son vaisseau fantôme, et qu'il errerait ainsi jusqu'à la fin des temps, du cap Horn au cap de Bonne-Espérance... La légende du « Hollandais volant » était née...

## Vaisseaux fantômes

D'autres vaisseaux fantômes, conduits par le spectre d'un capitaine maudit, sont restés dans l'histoire. Citons le pirate Soortebeker et son navire phosphorescent, qui recrutait parmi les marins défunts ses voltigeurs de la mort, et les capitaine Van der Straeten, Johannes Jacob, Davy Jones ou Falkenberg. Ce dernier était un noble qui, pour avoir assassiné sa femme et son frère, fut condamné à naviguer sans équipage, en direction du nord, à bord d'un navire gris doté de voiles de couleur, un drapeau blanc flottant à sa poupe. La nuit, des flammes dansent autour de son mat. Sa peine durera six siècles.

Parmi les nombreux témoignages de marins affirmant avoir vu un navire fantôme, on doit citer celui du jeune duc d'York, futur George V d'Angleterre, enseigne à bord de la *Bacchante* alors qu'il était âgé de seize ans. Il se trouvait au large de l'Australie, dans la nuit du 11 mars 1881, lorsqu'il aperçut, ainsi qu'une douzaine d'autres témoins, la silhouette d'un brick entouré d'un halo vaporeux. Le journal de bord de la *Bacchante* rapporte ainsi cette rencontre : « A quatre heures du matin, un brick passa sur notre avant, à environ trois cents mètres, le cap vers nous. Une étrange lumière rouge éclairait le mât, le pont et les voiles. L'homme de bossoir le signala sur l'avant, ainsi que le lieutenant de quart. Un élève officier fut envoyé dans la vigie. Mais il ne vit cette fois aucune trace, aucun signe d'un navire réel. Treize personnes ont été témoins de l'apparition. La nuit était claire et la mer calme. Le *Tourmaline* et le *Cléopâtre* qui naviguaient par tribord avant nous demandèrent par signaux si nous avions vu l'étrange lumière rouge. »

Un navire fantôme a également été vu dans le Pacifique le 11 juillet 1861 par l'*Inconstant*, de la Royal Navy, ainsi qu'en juillet 1934

par le capitaine Hampson, qui voguait sur le yacht *Mary Ann*. En pleine brume, il éperonna un étrange voilier ancien, sans qu'aucun bruit de bois brisé ne se fasse entendre. Le pont du voilier était désert : pas une âme qui vive. Les voiles étaient déchirées et le navire était plongé dans un silence inquiétant ; on n'entendait même pas grincer une poulie ou craquer un cordage. Le voilier solitaire finit par se dégager et à disparaître. La brume alors se dissipa et le soleil reparut, laissant le capitaine perplexe.

A chaque apparition, les vaisseaux fantômes paraissent un peu plus grands, ainsi que le rapporte un vieux marin breton, seul survivant du naufrage qui avait fait sombrer un brick sur la chaussée de l'île de Sein : « Il disait que, depuis, il avait plusieurs fois rencontré son brick dans ses voyages lointains, mais qu'à chaque fois, il l'avait trouvé plus grand. Quand je le reverrai, ajoutait-il, ce sera un vaisseau à trois ponts, et au lieu de mourir dans mon lit, je naviguerai pendant l'éternité. »[74]

## Les navires des morts

Le thème de la barque des morts est extrêmement populaire chez les Celtes. Dès le VI<sup>e</sup> siècle, l'historien Procope écrivait : « Les pêcheurs et les autres habitants de la Gaule qui sont en face de l'île de Bretagne sont chargés d'y passer les âmes, et pour cela exempts de tributs. Au milieu de la nuit, ils entendent frapper à leur porte ; il se lèvent et trouvent sur le rivage des barques étrangères où ils ne voient personne, et qui pourtant semblent si chargées qu'elles paraissent sur le point de sombrer et s'élèvent d'un pouce à peine au-dessus des eaux ; une heure suffit pour ce trajet, quoique, avec leurs propres bateaux, ils puissent difficilement le faire dans l'espace d'une nuit. »[75]

En pays de Tréguier, au début du XX<sup>e</sup> siècle, on croyait encore que la barque des morts transportait les âmes des noyés vers une île inconnue, parfois nommée *Inézen en dud dizolet*, « l'île des Désolés » : « Les soirs d'été, quand le vent se tait et que la mer est calme, on entend gémir les rames et l'on voit des ombres blanches voltiger autour des bateaux noirs. Si quelqu'un tente de suivre en mer les barques qui portent les âmes des morts, il est obligé de les accompagner jusqu'à la consommation des siècles. »[76] A Audierne, le *Bag-Noz*, « bateau de nuit », transporte les âmes, conduit par le

premier mort de l'année. Sur les côtes du Finistère, il s'agit de *Lestr an Anaon*, la « barque des âmes en peine ». Ces bateaux maudits signalent leur présence par des conques marines, dont les appels stridents résonnent à des milles de distance.

Entre Belle-Ile et Quiberon navigue le *Bag er Maru*, le « Bateau de la Mort », qui se reconnaît à sa voile noire. A son bord, les âmes des trépassés sont conduites par deux hommes, qui enferment dans des coques de noix les âmes de deux qui se sont perdus en mer. Les âmes quittent le bateau sous la forme d'une colombe – pour celles qui sont promises au paradis -, d'une flamme – lorsqu'elles ont mérité le purgatoire – ou d'un corbeau – pour les âmes damnées conduites en enfer.

De nombreux bateaux fantômes se montrent à proximité des ports durant la nuit de la Toussaint ; on peut les voir, chargés de spectres de marins qui reviennent ainsi voir les lieux où ils ont vécu. Ces bâtiments sont tellement chargés d'âmes qu'ils menacent de couler. Mais il est déconseillé de s'attarder à les observer ou à écouter les lamentations qui s'échappent de ces navires maudits ; l'imprudent qui s'y risquerait serait condamné à suivre ces bateaux des morts pendant toute l'éternité.

### **Les marins qui reviennent accomplir un vœu**

Les marins ayant péri en mers reviennent souvent en procession pour accomplir un vœu ou un pèlerinage, notamment en Bretagne : « Un capitaine de Binic, surpris par un orage subit, avait aussi formulé un vœu pour lui et son équipage ; mais il était trop tard, et son navire périt corps et biens. Cependant le vœu étant formé, il fallait l'accomplir. La nuit suivante, on vit défiler le long des rochers de la côte une procession composée d'autant de personnes qu'il y avait d'hommes dans l'équipage. Toutes étaient vêtues de linceuls blancs, dégouttants d'eau salée, et chantaient d'une voix lugubre les litanies de la Vierge en se dirigeant vers la chapelle de Notre-Dame-de-la-Ronce. A leur arrivée, celle-ci fut subitement illuminée, ils chantèrent encore sous les voûtes, puis les clartés disparurent. Seulement on entendit encore le long de la falaise un *Libera* sourdement murmuré à travers le bruit des flots. »[77]

La baie des Trépassés est le lieu par excellence où se rendent les

spectres de marins défunts. On peut les voir surgir de la mer et traverser le sable pour se rendre vers une chapelle du rivage. Lors de la nuit de la Toussaint, on observe de véritables processions de noyés se rendant à l'église, avec leurs visages cadavériques et leurs vêtements dégouttant d'eau. Parfois, on entend seulement leurs plaintes et leurs prières ; il s'agit des naufragés ensevelis dans les sables de la baie des Trépassés, qui quémangent ainsi une poignée de terre bénite afin de trouver le repos. On dit ainsi que la main d'un corsaire hollandais surgit à plusieurs reprises du sable où il avait été enseveli, jusqu'à ce qu'on y jette quelques pelletées de terre issue d'un cimetière.

Les noyés dont le corps n'a pas été religieusement enseveli sont obligés d'errer sans fin le long des côtes en poussant des hurlements lugubres. En pays de Cornouaille, on surnomme ces noyés *Iannic ann ôd*, « Jean de la Grève ». « Iannic n'est pas méchant pourvu qu'on ne s'amuse pas à lui renvoyer sa plainte sinistre ; mais il arrive malheur à celui qui se risque à ce jeu. Si on lui répond une première fois, il franchit d'un bond la moitié de l'espace qui le sépare de l'imprudent ; si celui-ci répond une deuxième fois, il franchit la moitié de cette moitié ; il rompt le cou de l'homme qui lui a répondu une troisième fois. »[78]

Les âmes errantes des naufragés se nomment aussi *Krieren noz*, les « crieurs de nuit ». Ils se manifestent essentiellement durant la nuit de la Toussaint, gesticulant sur les rochers tout en se lamentant et en implorant des prières. Dans l'îlot de Tévennec, au nors du Raz-de-Sein, plusieurs milliers de *Krieren* font entendre leurs lamentations et leurs imprécations. Dans la région du cap Sizun, on les appelle les *Chouerien*, les « Crieurs ». Ils font grand tapage et prennent l'apparence de naufragés. Ces crieurs prennent parfois la forme d'oiseaux qui hantent les navires où ils ont passé la plus grande partie de leur existence.

## Marins fantômes à la rescousse

Certains marins fantômes apparaissent parfois au plus fort d'une tempête pour aider à la manœuvre et éviter un naufrage. Voici par exemple le témoignage du capitaine Drisko, commandant le *Harry Booth*, qui fut sauvé d'une catastrophe certaine durant une traversée entre New York et Dry Tortugas en 1865 :

« A 11 heures moins dix, j'entendis distinctement une voix qui me disait : « Monte sur le pont et fait jeter l'ancre. » - « Qui es-tu ? » demandai-je, en m'élançant sur le pont. J'étais surpris de recevoir un ordre. En haut, je trouvais tout en règle. Personne n'avait vu qui que ce soit descendre dans ma cabine.

« Supposant que j'avais été le jouet d'une illusion de l'oreille, je redescendis. A minuit moins 10, je vis entrer dans ma cabine un homme vêtu d'un long pardessus gris, un chapeau à larges bords sur la tête ; me regardant fixement dans les yeux, il m'ordonna de monter et de faire jeter l'ancre. Là-dessus, il s'éloigna tranquillement, et j'entendis bien ses pas lourds lorsqu'il passa devant moi. Je montai encore une fois sur le pont et ne vis rien d'extraordinaire. Tout marchait bien. Absolument sûr de ma marche-route, je n'avais aucun motif pour donner suite à l'avertissement, de quelque part qu'il vînt. Je regagnai donc ma cabine, mais ce ne fut plus pour dormir ; je ne me déshabillai pas et me tins prêt à monter, si besoin était.

« A 1 heure moins 10, le même homme entra et m'intima d'un ton encore plus autoritaire de monter sur le pont et de faire jeter l'ancre. Je reconnus alors dans l'intrus *mon vieil ami le capitaine John Burton*, avec lequel j'avais fait des voyages étant jeune garçon et qui m'avait témoigné une grande bienveillance. D'un bond, j'arrivai sur le pont et donnai l'ordre de baisser les voiles et de mouiller. Nous nous trouvions à une profondeur de 50 toises. C'est ainsi que le vaisseau évita d'échouer sur les rocs de Bahama. »[79]

Voici un autre témoignage étonnant, rapporté par le capitaine italien F. Scotti :

« Tous mes ancêtres ont été des hommes de mer. Mon père a succédé au sien en prenant le commandement du brick *Notre-Dame-de Grâce*, à Marseille. C'était en 1837. Il partit de là pour Brindisi avec un chargement de grains. La navigation était alors beaucoup plus difficile qu'aujourd'hui, à cause des pirates d'une part et, d'autre part, parce que les côtes n'avaient pas de phares ; seulement, par ci, par là, quelques lanternes.

« On était arrivé vers Brindisi par une nuit noire et par une tempête. Le brigantin allait au lof ; mon père se trouvait sur l'avant du navire, s'efforçant de chercher quelque vague lumière lui indiquant le port. Le vent soufflait impétueusement, les ondes, avec un bruit d'enfer, secouaient le navire par intervalles en le couvrant d'écume et en flagellant ses flancs ; les roulements du tonnerre succédaient aux lueurs des éclairs. L'intensité de la tempête augmentait sans cesse, le

moment était critique.

« Tout à coup, une voix crie avec force :

« - Capitaine, capitaine ! Venez ! Venez tout de suite !

« Ne sachant ce qui arrivait, mon père se précipita à la poupe d'où la voix continuait à appeler.

« - Qu'est-ce ? demande-t-il au timonier qui, étourdi et tremblant, balbutie :

« - Vous n'entendez pas ? Vous n'entendez pas la voix qui depuis plusieurs minutes répète *puggia, puggia* ?[80]

« - La voix ? Quelle voix ? C'est la pluie qui te fait entendre des voix imaginaires ou le sifflement du vent qui te trompe. Je n'entends rien.

« Mais il n'avait pas terminé de parler qu'en effet une voix provenant du gouvernail (du moins, c'est de là qu'elle semblait venir) répéta d'un ton de commandement : *Puggia, puggia, puggia* !

« Stupéfait, n'en croyant pas ses oreilles, mon père s'approcha du lieu d'où ce cri paraissait venir, tourna autour, observa tous les recoins de la poupe, mais ne découvrant rien et croyant être lui aussi victime d'une hallucination sensorielle, il dit au timonier :

« - Mais il n'y a personne... tout l'équipage est à la proue.

« Alors, la voix, plus claire et plus vibrante, répéta le commandement. C'est alors que mon père put non seulement entendre distinctement, mais encore fut à même de reconnaître en elle le timbre, la cadence et le ton même de *la voix de son père*, voix qui lui était bien familière, puisqu'il avait navigué avec lui dès l'âge de neuf ans.

« Fasciné, poussé à son tour par une force irrésistible et incompréhensible, il cria l'ordre d'appuyer, et prenant la barre du gouvernail des mains du timonier, il exécuta la manœuvre lui-même, tandis que l'équipage à son tour relâchait les écoutes et les vergues du côté opposé au vent.

« Le brick ayant pris le vent en plein, se penche sur la droite, et fendait les ondes en furie, avance rapidement, comme un cheval emporté dont on a lâché les rênes. Presque en même temps, un éclair

illumine la partie d'où venait le vent, c'est-à-dire de bâbord, qui était justement la direction où le bâtiment allait auparavant, et, sous la fugace lueur, se présente aux yeux épouvantés de l'équipage la blancheur écumeuse des lames se heurtant rageuses contre les rochers de la côte.

« Encore quelques minutes de course par la route primitive, et tout était fini pour le bâtiment et pour l'équipage. »[81]



# Epitaphe...

Ami lecteur, voici que se termine ce voyage dans l'au-delà, à la poursuite des terribles revenants, des spectres effrayants et des fantômes angoissants qui hantent les maisons abandonnées, les châteaux isolés, les vaisseaux naufragés, et surtout cette contrée toujours prête à donner forme, visage et existence à nos peurs les mieux enfouies : l'imagination.

Si tu as suivi point par point les enseignements et conseils dispensés dans ce guide, alors te voici fin prêt à affronter tes invisibles ennemis, à l'instar des meilleurs chasseurs de fantômes dont tu as lu les exploits dans ces pages.

Mais n'oublie pas que contrairement aux craintes des anciens, tous les morts ne sont pas malfaisants, et tous les fantômes ne sortent pas de l'enfer. Certains peuvent même s'avérer d'excellents compagnons de voyage, sinon pour toute la vie, en tout cas pour un petit bout d'éternité.

Et souviens toi, lecteur, qu'un jour – le plus lointain possible – tu basculeras toi aussi de l'autre côté du miroir. S'il te prend alors l'envie – qui sait ? – de revenir quelques temps en cette vie – pour l'avoir trop aimée, j'espère – sous la forme de quelque esprit rôdant dans les airs, je te souhaite de devenir le plus aimable et le plus sympathique des fantômes...

# Les 22 points permettant de reconnaître un fantôme

(source : *Society for Psychical Research*)

1 – Les fantômes peuvent traverser les murs, les portes fermées et autres obstacles matériels.

2 – Les fantômes perçoivent et réagissent aux objets qui les entourent. Même si les murs ne sont pas des obstacles pour eux, ils empruntent plus volontiers les portes, les escaliers, les couloirs, s'assoient sur les fauteuils et se couchent dans les lits, exactement comme ils le faisaient de leur vivant.

3 – Les fantômes sont tantôt visibles par l'ensemble des observateurs présents – il s'agit des apparitions collectives -, parfois d'une seule personne, demeurant ainsi invisibles aux yeux des autres.

4 – Les fantômes ne sont visibles et audibles qu'à certaines personnes dotées d'une sensibilité particulière ou de pouvoirs de médiumnité.

5 – Les fantômes peuvent parfois être pourvus d'un corps matériel, bien que ce cas soit plutôt rare, et réservé aux revenants.

6 – Les fantômes peuvent se refléter dans les miroirs, voire y demeurer. Là encore, le cas est relativement rare.

7 – Les fantômes peuvent émettre des ombres ou cacher la lumière lorsqu'ils passent devant une lampe.

8 - Les fantômes peuvent être traversés. On peut passer les mains à travers leur corps sans rencontrer de résistance physique.

9 – Les fantômes apparaissent et disparaissent de façon inexplicable, même dans les pièces fermées à clé.

10 – Les fantômes peuvent disparaître lorsqu'on les regarde.

11 – Les fantômes peuvent devenir transparents et se volatiliser.

12 – Les fantômes disparaissent sans laisser aucune trace derrière eux, ni empreintes de pas ou empreintes digitales.

- 13 – Les fantômes sont souvent perçus par les animaux domestiques, notamment les chats et les chiens, même lorsque les humains présents dans la pièce ne voient et ne ressentent rien de spécial.
- 14 – Les fantômes visibles se tiennent généralement au centre du champ de vision.
- 15 – Les fantômes apparaissent en trois dimensions, et non comme une simple projection. Il est possible de leur tourner autour pour les observer sous divers angles.
- 16 – Les fantômes sont souvent accompagnés d'une sensation de froid intense, soit que la température de la pièce chute brutalement de plusieurs degrés, soit que le spectre touche les personnes présentes de sa main glacée.
- 17 – Les fantômes signalent souvent leur venue par une présence ou des « intersignes » avant-coureurs. Par exemple, un dormeur se réveille car il sent une présence étrangère dans la chambre ou tourne la tête parce qu'il se sent observé.
- 18 – Les fantômes peuvent provoquer une sensation de pression ou d'étouffement chez les personnes présentes.
- 19 – Les fantômes n'apparaissent généralement pas sur les photographies, les films ou les vidéos.
- 20 – Les fantômes sont généralement silencieux. S'ils parlent ou émettent des bruits, ces derniers ne sont pas enregistrés par les magnétophones.
- 21 – Les fantômes peuvent être phosphorescents.
- 22 – Les fantômes peuvent changer d'apparence au moment où on les observe.

# La panoplie du chasseur de fantômes

- Bible, recueil de prières et d'exorcismes (à n'utiliser que par l'intermédiaire d'un prêtre assermenté).
- planchette de oui-ja, guéridon, stylo et bloc de papier pour l'écriture automatique (pour communiquer avec les esprits).
- carnet de bord (pour noter vos observations).
- dictaphone digital (pour enregistrer vos impressions).
- torche électrique et piles de rechange (pour ne pas rester dans le noir en cas de problème).
- Bougies et allumettes (si la torche tombe en panne).
- montre à quartz (pour noter l'heure exacte des phénomènes).
- magnétophone avec micro externe (pour enregistrer d'éventuels bruits surnaturels ou voix de fantômes).
- Appareil photo, caméra, caméscope (pour enregistrer d'éventuelles apparitions).
- sacs en plastique (pour envelopper les indices que vous pourrez accumuler).
- thermomètre (pour mesurer la baisse de température liée à l'apparition d'un fantôme).
- craie (pour marquer l'emplacement des meubles et noter tout déplacement suspect).
- boussole (pour ne pas perdre le nord, et aussi, si la boussole s'affole, pour détecter une zone électromagnétique inhabituelle, pouvant être liée à la venue d'un fantôme).
- détecteur de mouvements (pour noter les mouvements suspects)
- détecteur d'activités fantomatiques (détecteur d'énergie psychokinétique ou EPK)
- lunettes à fantômes à infrarouges (pour mieux observer les

fantômes).

- pièges à fantômes (miroirs, par exemple...).
- trousse à pharmacie de première nécessité (en cas de chute dans les escaliers, par exemple).
- téléphone portable (si vous avez besoin d'une aide extérieure).
- papiers d'identité (en cas de contrôle de police si vous êtes entré par effraction ou sans autorisation dans les lieux hantés).

# Les 12 conseils pour conduire convenablement une chasse aux fantômes

(source : Harry Price, *The Blue Book*)

- 1 – Entrez tout le matériel et l'équipement nécessaire à la chasse aux fantômes dans un lieu unique, afin de ne pas perdre de temps à chercher en cas de manifestation.
- 2 – Conservez en permanence une lampe torche dans la poche.
- 3 – Prenez garde aux objets inflammables tels que bougies, allumettes et cigarettes.
- 4 – Observez plus particulièrement les lieux susceptibles d'être hantés une demi-heure avant et après le crépuscule. C'est entre chien et loup que se produisent de nombreux phénomènes paranormaux.
- 5 – Si vous travaillez en équipe, contactez vos partenaires aussitôt que vous détectez une apparition, afin qu'ils puissent confronter leurs observations avec la vôtre.
- 6 – N'acceptez pas d'assistants trop émotifs ou manquant d'entraînement ; ils pourraient mettre en péril votre chasse.
- 7 – Vérifiez régulièrement vos instruments de mesure afin de vous assurer qu'ils sont bien en état de marche.
- 8 – Passez la journée ou la nuit qui précède la chasse dans l'obscurité complète, afin d'habituer vos yeux à la vision dans le noir.
- 9 – Notez scrupuleusement tout ce qui peut se passer d'étrange, en précisant l'heure précise, le lieu et la nature du phénomène.
- 10 – Soyez attentifs aux sons, voix, bruits, coups portés dans les murs, courants d'air, et notez-les dans votre carnet.
- 11 – Dressez une carte détaillée des objets et des meubles. Pour ces derniers, marquez à la craie leur emplacement d'origine et vérifiez fréquemment s'ils n'ont pas bougé.
- 12 – Si vous voyez un fantôme, ne bougez pas, contrôlez votre respiration afin de faire le moins de bruit possible et surtout

n'approchez pas de lui. Notez l'heure et la durée de l'apparition.  
Décrivez le fantôme avec précision : son âge, ses vêtements, ses gestes,  
la vitesse de ses mouvements ainsi que tous éléments utiles :  
couleurs, densité de l'apparition, voix, etc.

# Bibliographie et filmographie fantomatiques

## Huit siècles d'essais et documents fantomatiques

. Gervais de Tilbury, *Le Livre des merveilles*, 1210, éd. A. Duchesne, préface J. Le Goff, Les Belles Lettres, 1992.

. Dom Calmet, *Dissertations sur les apparitions des anges, des démons et des esprits et sur les revenants*, 1746.

. Jacques Cambry, *Voyage dans le Finistère*, 1799, réédition Brest, 1836.

. Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal*, 1825-1826.

. Abbé Jacques-Paul Migne, *Dictionnaire des sciences occultes*, 1846-1848.

. Emile Souvestre, *Le Foyer Breton*, Paris, 1852.

. A. de Chesnel, *Dictionnaire des superstitions, erreurs, préjugés et traditions populaires où sont exposées les croyances superstitieuses des temps anciens et modernes*, t. XXe de l'*Encyclopédie théologique*, 1856.

. Chevalier Gougenot des Mousseaux, *Les Hauts Phénomènes de la magie, précédés du spiritisme ancien et de quelques lettres adressées à l'auteur*, Plon, 1864.

. Victor Hugo, *Choses vues*, 1830-1885.

. L. F. Sauvé, *Le Folklore des Hautes-Vosges*, Maisonneuve et Ch. Leclerc, 1889.

. N. Quellien, *Contes et nouvelles du Pays de Tréguier*, Paris, 1899.

. Anatole Le Braz, *La Légende de la mort chez les Bretons armoricains*, 1893, Terre de Brume, 1994.



- . *Revue des Traditions populaires*, 1886-1919, Maisonneuve frères et Ch. Leclerc.
- . Aksakof, *Animisme et spiritisme*, Paris, Librairie des Sciences Psychiques, 1906.
- . Paul Sébillot, *Croyances, mythes et légendes des pays de France*, 1904-1906, Omnibus, 2002.
- . Paul Sébillot, *Légendes et curiosités des métiers*, Flammarion, s.d.
- . Charles Leadbeater, *L'autre côté de la Mort*, Editions Théosophiques, 1910, réédition Adyar, 1974.
- . Arthur Conan Doyle, *La Nouvelle Révélation*, 1918, dans *Histoires et messages de l'au-delà*, Pygmalion, 1976.
- . Ernest Bozzano, *Les Phénomènes de hantise*, 1920, Exergue, 1999.
- . Camille Flammarion, *La Mort et son mystère*, Flammarion, 1920 et 1921, réédition J'ai Lu, 1978.
- . Camille Flammarion, *Après la mort*, Flammarion, 1922, réédition J'ai Lu, 1978.
- . Camille Flammarion, *Les Maisons hantées*, Flammarion, 1923, réédition J'ai Lu, 1970.
- . Patrice Boussel, *Guide de l'Ile-de-France mystérieuse*, Tchou, 1969.
- . Emmanuel Le Roy Ladurie, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, Gallimard, 1975.
- . Louis Le Cunff, *Fantômes de Bretagne*, Ouest France, 1980.
- . Jacques Le Goff, *La Naissance du purgatoire*, Gallimard, 1981.
- . Guy Breton et Louis Pauwels, *Histoires magiques de l'histoire de France*, Albin Michel, 1977-1982.
- . Aniela Jaffé, *Apparitions – Fantômes, rêves et mythes*. Préface de C. G. Jung, Mercure de France - Le Mail, 1983.

. Jean Markale, *Contes de la mort des pays de France*, Christian de Bartillat, 1986.

. J.-A. Brooks, *Ghosts and Legends of Wales*, Jarrold Colour Publications, Norwich, 1987.

. P. Haining, *Ghosts. The illustrated history*, Treasure Press, London, 1987.

. Eloïse Mozzani, *Magie et superstitions de la fin de l'Ancien Régime à la Restauration*. Préface de Jean Tulard, Robert Laffont, 1988.

. J.-A. Roberts, *Holy Ghostbuster. A parson's encounters with the paranormal*, Robert Hale, 1991.

Jean-Claude Schmitt, *Les revenants – Les vivants et les morts dans la société médiévale*, Gallimard, 1994.

. Claude Lecouteux, *Fantômes et revenants au Moyen Age*. Préface de Régis Boyer, Imago, 1995.

. Marie Capdecombe, *La Vie des morts – Enquête sur les fantômes d'hier et d'aujourd'hui*, Imago, 1997.

. Claude Seignolle, *Contes, récits et légendes des pays de France*, 4 tomes, Omnibus, 1997.

. Claude Lecouteux, *Chasses fantastiques et cohortes de la nuit au Moyen Age*, Imago, 1999.

. Claude Lecouteux, *Dialogue avec un revenant*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1999.

. Robert de la Croix, *Vaisseaux fantômes*, L'Ancre de marine, 1999.

. Dominique Besançon, *Morts, fantômes et revenants*, Terre de Brume, 2000.

. Jean-Paul Roneker, *B.A.-BA des fantômes*, Pardès, 2001.

. Tom Hogden, *The Complete Idiot's Guide to Ghosts and Hauntings*, Alpha, 2004.

## Deux siècles et demi de fictions fantomatiques

- . Horace Walpole, *Le Château d'Otrante*, 1764.
- . Ann Radcliffe, *Les Mystères d'Udolphe*, 1794, *Le confessionnal des pénitents noirs*, 1797.
- . Matthiew Gregory Lewis, *Le Moine*, 1795.
- . Ernst Theodor Amadeus Hoffman, *Les Elixirs du diable*, 1816.
- . Charles Robert Maturin, *Melmoth ou l'homme errant*, 1820.
- . Walter Scott, *Guy Mannering*, 1815 et *Le Monastère*, 1820, qui ont inspiré l'opéra de Boïeldieu, *La Dame blanche*, 1825.
- . Washington Irving, *La Légende de Sleepy Hollow*, 1819-1820. *The Flying Dutchman*, 1855.
- . Charles Dickens, *Un Chant de Noël*, 1843.
- . Alexandre Dumas, *Les Mille et un fantômes*, 1850, *Les Belles Lettres*, 1999.
- . Sheridan Le Fanu, *Carmilla*, 1872.
- . Félix Franck, *La Danse des fous*, Paris, 1885.
- . Oscar Wilde, *Le Fantôme de Canterville*, 1887.
- . Henry James, *Le Tour d'écrou*, 1898.
- . Arthur Machen, *La Maison aux esprits*, 1906.
- . Arthur Conan Doyle, *Au pays des brumes*, 1926.
- . Jean Ray, *Le Livre des fantômes*, Marabout, 1966.
- . Stephen King, *The Shining*, 1977.
- . Marc Lévy, *Et si c'était vrai...*, Robert Laffont, 2000.
- . Jean-Pierre Croquet, *L'Heure des fantômes*, anthologie illustrée par Roland Sabatier, Hoëbeke, 2001.

. Ellen Rimbauer, *Le Journal de Ellen Rimbauer : Ma vie à Rose Red*, Albin Michel, 2003 (d'après la série télévisée de Stephen King).

## Un siècle de films fantomatiques

. *La Maison hantée*, 1906, de Segundo de Chomon.

. *Fantôme*, 1922, de Friedrich-Wilhelm Murnau, avec Alfred Abel, Lil Dagover et Frieda Richard.

. *The Ghost goes West (Fantômes à vendre)*, 1935, de René Clair, avec Robert Donat, Jean Parker et Eugene Pallette.

. *La Charrette fantôme*, 1940, de Julien Duvivier, avec Pierre Fresnay, Henri Nassiet et Louis Jouvet.

. *The Ghost Breakers (Le Mystère du château maudit)*, 1940, de George Marshall, avec Bob Hope, Paulette Goddard et Richard Carlson.

. *The Sea Wolf (Le Vaisseau fantôme)*, 1941, de Mickael Curtiz, avec John Garfield, Edward G. Robinson et Alexander Knox.

. *Hold that Ghost (Fantômes en vadrouille)*, 1941, de Arthur Lubin, avec Bud Abbott et Lou Costello.

. *Le Baron fantôme*, 1942, de Serge de Poligny, avec Jean Cocteau, Alain Cuny et André Lefaur.

. *The Canterville Ghist (Le Fantôme des Canterville)*, 1944, de Jules Dassin, avec Charles Laughton, Robert Young et Reginald Owen.

. *Sylvie et le fantôme*, 1945, de Claude Autant-Lara, avec Odette Joyeux, François Périer et Gabrielle Fontan.

. *Pandora and the Flying Dutchman (Pandora)*, 1951, de Albert Lewin, avec James Mason, Ava Gardner et Nigel Patrick.

. *The Ghost and Mrs Muir (L'Aventure de Mme Muir)*, 1946,

de Joseph L. Mankiewicz, avec Gene Tierney, Rex Harrison et George Sanders.

. *13 Ghosts (13 fantômes)*, 1960, de William Castle, avec Charles Herbert, Jo Morrow et Rosemary DeCamp (à visionner avec une paire de lunettes spéciales pour voir les fantômes à l'écran). Un remake de ce film a été tourné en 2001 par Steve Beck.

. *The Haunting (La maison du diable)*, 1963, de Robert Wise, avec Julie Harris, Claire Bloom et Richard Johnson.

. *Yotsuya Kaidan (Fantômes japonais)*, 1965, de Shiro Toyoda, avec Tatsuya Nakadai, Mariko Okada et Junko Ikeuchi.

. *Questi fantasmi (Fantômes à l'italienne)*, 1968, de Renato Castellani, avec Sophia Loren, Vittorio Gassman et Mario Adorf.

. *The Amityville Horror (Amityville, la maison du diable)*, 1979, de Stuart Rosenberg, avec James Brolin, Margot Kidder, Rod Steiger.

. *The Shining (Shining)*, 1980, de Stanley Kubrick, avec Jack Nicholson, Shelley Duval et Danny Lloyd.

. *Fantasma d'Amore (Fantôme d'amour)*, 1981, de Dino Risi avec Romy Schneider, Marcello Mastroianni et Eva Maria Meineke.

. *Poltergeist*, 1982, de Tobe Hooper, Greg T. Nelson, JoBeth Williams, Heather O'Rourke.

. *Les Fantômes du chapelier*, 1982, de Claude Chabrol, avec Michel Serrault, Charles Aznavour et Monique Chaumette.

. *Ghostbusters, (S.O.S. Fantômes)*, 1984, de Ivan Reitman, avec Bill Murray, Dan Aykroyd et Harold Ramis.

. *A Chinese Ghost Story (Histoires de fantômes chinois)*, 1987, de Ching Siu Tung, avec Wo Ma, Siu Ming Lau et Leslie Cheung.

. *Beetlejuice*, 1988, de Tim Burton, avec Alec Baldwin, Geena Davis et Winona Ryder.

. *Scroodged (Fantômes en fête)*, 1988, de Richard Donner, avec Bill Murray, Carol Kane et Karen Allen.

. *Always (Pour toujours)*, 1989, de Stephen Spielberg, avec Richard Dreyfuss, Holly Hunter et Brad Johnson.

. *Ghost*, 1990, de Jerry Zucker, avec Demi Moore, Whoopi Goldberg et Patrick Swayze.

. *The Crow*, 1994, de Alex Proyas, avec Brandon Lee, Michael Wincott et Hernie Hudson.

. *Casper*, 1995, de Brad Silberling, avec Malachi Pearson, Christina Ricci et Bill Pulman.

. *Fantôme avec chauffeur*, 1995, de Gérard Oury, avec Philippe Noiret, Gérard Jugnot et Daniel Russo.

. *The Frighteners (Fantômes contre fantômes)*, 1996, de Peter Jackson, avec Michael J. Fox, Jake Busey et Peter Dobson.

. *Ring (Le Cercle)*, 1997, de Hideo Kakata, avec Nanako Matsushima, Hiroyuki Sanada et Miki Nakatani.. Un remake a été tourné en 2002 par Gore Verbinski, avec Naomi Watts, Brian Cox, Martin Henderson.

. *The Sixth Sense (Le Sixième sens)*, 1999, de Night Shyamalan, avec Bruce Willis, Haley Joel Osment et Toni Collette.

. *Sleepy Hollow (Sleepy Hollow, la légende du chevalier sans tête)*, 1999, de Tim Burton, avec Johnny Depp, Christina Ricci et Christopher Walken.

. *The Others (Les Autres)*, 2001, de Alejandro Amenabar, avec Nicole Kidman, Elaine Cassidy et Christopher Eccleston.

. *Stephen King's Rose Red*, 2002, de Craig R. Baxley, scénario de Stephen King, avec Nancy Travis, Matt Keeslar et Judith Ivey.

. *Ngo joh aan gin diy gwai (My Left eye sees ghosts)*, 2002, de Johnny To et Wai Ka-Fai, avec Sammi Cheng, Chi-Sing Lam et Suet Lam.

. *The Haunted Mansion (Le Manoir hanté et les 999 fantômes)*, 2003, de Rob Minkoff, avec Eddy Murphy, Jennifer Tilly et Terence Stamp.

. *Gothika*, 2003, de Matthieu Kassovitz, avec Halle Berry, Robert Downey Jr. et Charles S. Dutton.

. *The Last Sign (Le dernier signe)*, 2005, de Douglas Law, avec Andie MacDowell, Samuel Le Bihan et Tim Roth.

# TABLE DES MATIERES

Introduction : Mise en garde...

## Chapitre 1 : Comment reconnaître un fantôme

L'heure des fantômes - Fantômes, esprits et ectoplasmes - Revenants, spectres et squelettes

## Chapitre 2 : La peur des morts

Le culte des morts - Rome et la peur des larves - Les morts sans sépultures - La nourriture et l'argent des morts - La part du mort chez les peuples nordiques - Les pieds et les ongles des morts - Le clouage et le ligotage des cadavres - Les pieds devant.

## Chapitre 3 : Une épidémie de revenants

Les morts malfaisants – La danse macabre - La veillée funèbre - Les mâcheurs de suaires - Moines et papes fantômes - Les *daugr* norrois, ou les revenants vindicatifs - Les morts jaloux - Le boulanger revenant - Le marché des revenants.

## Chapitre 4 : La naissance du purgatoire et des fantômes

Tertullien et la négation des revenants - Saint Augustin et la naissance des fantômes - Le revenant qui paye ses dettes - Les suffrages destinés aux défunts - La Fête des morts et la Toussaint - L'invention du purgatoire - Le revenant de Beaucaire - Les armiers de Montaillou - La Réforme et l'invention du macabre - Le spectre d'Hamlet - Les fantômes et la vogue du « gothique ».

## Chapitre 5 : Les messagers de la mort



L'Ankou - La Banshie - Dames Blanches - Les auto-stoppeuses fantômes  
- Les lavandières fantômes - Les fées et les morts - Fantômes d'enfants  
et feux follets.

## **Chapitre 6 : Armées fantômes et chasses fantastiques**

La mesnie Hellequin - L'armée des morts - La horde des revenants - La  
chasse sauvage d'Odin - Le Grand Veneur fantôme - La chasse du roi  
Arthur - La légende du roi Herla - De Hellequin à Arlequin.

## **Chapitre 7 : Fantômes familiaux**

Le pays des morts - Les âmes des morts - Les morts qui ne veulent pas  
partir - La revenante qui donne le sein - L'enfant du mort - La  
promesse de revenir - Le fantôme de la bonne du curé.

## **Chapitre 8 : Les vaisseaux fantômes**

Le Hollandais volant - Vaisseaux fantômes - Les navires des morts - Les  
marins qui reviennent accomplir un vœu - Marins fantômes à la  
rescousse.

## **Epitaphe...**

**Les 22 points permettant de reconnaître un fantôme.**

**La panoplie du chasseur de fantômes**

**Les 12 conseils pour conduire convenablement une chasse aux  
fantômes**

## **Bibliographie et filmographie fantomatique**

Huit siècles d'essais et documents fantomatiques - Deux siècles et demi  
de fictions fantomatiques - Un siècle de films fantomatiques.



# Biographie d'Edouard Brasey

Edouard Brasey, romancier et essayiste né en 1954 à Marseille, a publié 70 ouvrages depuis 1987. Ses derniers romans sont *Le Dernier pape*, Télémaque, 2012, *Les Lavandières de Brocéliande*, Calmann-Lévy, 2012, la saga *La Malédiction de l'anneau*, Belfond, 2010 (tome 1 : *Les Chants de la Walkyrie*, tome 2 : *Le Sommeil du dragon*, tome 3 : *Le Trésor du Rhin*), pour laquelle il a reçu une Bourse de création du Centre national du livre et a été récompensé par le Prix Merlin 2009.

Il a également publié de nombreux ouvrages de référence sur le thème du fantastique, notamment *La Grande Encyclopédie du merveilleux* (Le Pré aux Clercs, 2005-2012), qui s'est vendue à 80 000 exemplaires toutes éditions confondues, *Le Traité de Vampirologie d'Abraham Van Helsing*, Le Pré aux Clercs, 2009 et *Le Grimoire des loups-garous*, Le Pré aux Clercs, 2010.

Prix et distinctions :

Prix spécial du jury Imagines d'Epinal 2006 pour *L'Encyclopédie du merveilleux* (Le Pré aux Clercs, 2005)

Prix Claude Seignolle de l'Imagerie 2006 pour *L'Encyclopédie du merveilleux* (Le Pré aux Clercs, 2005)

Prix Merlin 2009 pour *Les Chants de la Walkyrie* (Belfond, 2008)

Bourse de Création du Centre National du Livre 2007

Notice dans le *Who's Who* depuis 2009.

Pages et sites sur internet :

Site officiel : [www.edouardbrasey.com](http://www.edouardbrasey.com)

Blog : [www.editionsfantomes.com](http://www.editionsfantomes.com)

Site d'éditeur : [www.lamaledictiondelanneau.com](http://www.lamaledictiondelanneau.com)

« Ré-enchanter le monde : cette formule pourrait définir, mieux qu'un long discours, l'entreprise engagée ici. » *Le Monde des livres*

« Édouard Brasey est un grand spécialiste du genre. » *Le Figaro*

« Édouard Brasey fait chanter les anciennes sagas nordiques, la légende des puissants Ases et des magnifiques Vanes. Un ouvrage remarquable, qui tient à la fois du récit fantastique et de la poésie lyrique. » (...) « Spécialiste des légendes nordiques, Édouard Brasey ressuscite la passion wagnérienne avec fureur et poésie. Un enchantement ! » *Valeurs Actuelles*.

# Bibliographie Edouard Brasey

## Romans et nouvelles :

- *Le Dernier pape*, thriller, Télémaque, 2012.
- *Les Lavandières de Brocéliande*, Calmann-Lévy, collection « France de toujours et d'aujourd'hui », 2012.
- *La Malédiction de l'anneau*, trilogie romanesque, Belfond, 2010.
- 1er tome : *Les Chants de la Walkyrie*, Belfond, 2008. 2e tome : *Le Sommeil du dragon*, Belfond, 2009. 3e tome : *Le Trésor du Rhin*, Belfond, 2010. Réédition France Loisirs.
- *L'Amour courtois et autres histoires*, collection « Le cabinet fantastique », Le Pré aux Clercs, 2007.
- *Les Loups de la pleine lune*, Le Pré aux Clercs, 2005, Éditions Fantômes, 2012.
- *Le Bestiaire fabuleux*, collection « Contes et légendes de France », Pygmalion, 2001.
- *Les Amours enchantées*, collection « Contes et légendes de France », Pygmalion 2001.
- *Rue de l'Oubli, ou les Ombres d'Istanbul*, Autres Temps, 1998.
- *Le Vœu d'étoile*, Le Comptoir, 1996.
- *Quand le ciel s'éclaircira*, Plon, 1994.

## Documents :

- *Le Traité des arts divinatoires*, avec Stéphanie Brasey, Le Pré aux Clercs, février 2012.
- *Le Traité de sorcellerie*, avec Stéphanie Brasey, Le Pré aux Clercs, 2011.
- *Les Enquêteurs de l'étrange : Histoires vraies de maisons hantées*, avec Stéphanie Brasey, Le Pré aux Clercs, 2011.
- *Le Traité de Démonologie*, Le Pré aux Clercs, 2011.
- *Le Grimoire des loups-garous*, Le Pré aux Clercs, 2010.
- *Le Traité des anges*, Le Pré aux Clercs, 2010.
- *Formules magiques pour toutes circonstances d'après les Evangiles des Quenouilles*, Le Chêne, 2010.
- *Le cabinet des fées*, tome 1 : *Créatures fantastiques et merveilleuses*, Le Chêne, 2010.
- *Le cabinet des fées*, tome 2 : *Sortilèges et enchantements*, Le Chêne, 2010.

- *Le Traité de Faërie d'Ismaël Mérimondol*, Le Pré aux Clercs, 2009. Réédition France Loisirs.
- *Le Traité de vampirologie du docteur Van Helsing*, Le Pré aux Clercs, 2009. Réédition France Loisirs.
- *L'Univers féerique*, Pygmalion, 2008.
- *Le Guide du chasseur de fantômes*, Le Pré aux Clercs, 2006.
- *Le Guide du chasseur de fées*, Le Pré aux Clercs, 2005.
- *Trouver sa vérité par les contes de sagesse*, Albin Michel Spiritualités, 2000.
- *L'Enigme de l'Atlantide*, Pygmalion, 1998. J'ai Lu 2002.
- *Vivre la magie des contes*, avec J.-P. Debailleul, Albin Michel Spiritualités, 1998.
- *Enquête sur l'existence des fées et des esprits de la nature*, Filipacchi, 1996. J'ai Lu 1998.
- *Enquête sur l'existence des anges rebelles*, Filipacchi, 1995. J'ai Lu 1997.
- *La République des jeux*, Robert Laffont, 1992.
- *Charlie Chaplin*, Solar, 1989.
- *Sorciers*, Ramsay, 1989.
- *L'Effet Pivot*, Ramsay, 1987.

### **Livres illustrés :**

- *La France enchantée*, La Martinière et France Loisirs, 2011.
- *La Grande Bible des fées*, avec Stéphanie Brasey, Le Pré aux Clercs, 2010.
- *L'Agenda du merveilleux 2010, 2011, 2012 et 2013* avec Stéphanie Brasey et Sandrine Gestin, Le Pré aux Clercs.
- *La Petite bibliothèque du merveilleux*, Le Pré aux Clercs, 2009.
- *L'Encyclopédie des héros du merveilleux*, Le Pré aux Clercs, 2009.
- *L'Encyclopédie du légendaire*, Le Pré aux Clercs, 2008.
- *Le Petit livre des fées - Le Petit livre des elfes - Le Petit livre des dragons - Le Petit livre des sorcières - Le Petit livre des ogres - Le Petit livre des lutins*, Le Pré aux Clercs, 2008.
- *La Petite encyclopédie du merveilleux*, Le Pré aux Clercs, 2007. Réédition France Loisirs.
- *Grimoires, sortilèges et enchantements*, Fetjaine, 2007.
- *La Bonne cuisine des fées*, avec Jacques Bertinier, Fetjaine, 2007.
- *L'Encyclopédie du merveilleux – tome 1 : Les Peuples de la lumière*, Le Pré aux Clercs, 2005. -

tome 2 : *Le Bestiaire fantastique*, Le Pré aux Clercs, 2006. - tome 3 : *Les Peuples de l'Ombre*, Le Pré aux Clercs, 2006.

- *Les Univers de Jules Verne*, Le Chêne, 2005.

- *La Lune, mystères et sortilèges*, Le Chêne, 2003.

- *Les Sept portes des Mille et une nuits*, Le Chêne, 2003 et 2010.

- *Démons et merveilles*, Le Chêne, 2002, 2006 et 2010.

- *La Cuisine magique des fées et des sorcières*, L'Envol, 2001 et 2005. Carthothèque 2006.

[1] Paul Sébillot, *Croyances, mythes et légendes des pays de France – La Nuit et les esprits de l'air*, (1904-1906), Omnibus, 2002.

[2] *Epistolae*, VII, 25.

[3] C. Lecouteux, *Fantômes et revenants au Moyen Age*, Imago, 1995.

[4] Snorri Sturluson, *l'Edda*.

[5] C. Lecouteux, *Fantômes et revenants au Moyen Age*, op. cit.

[6] *Ibidem*.

[7] *La Saga d'Eric le Rouge, Le Récit des Groenlandais*, traduit par M. Gravier, Paris, 1955.

[8] Guillaume de Newburg, *Historia rerum anglicarum usque ad annum 1198*, cité par Jean-Claude Schmitt, *Les Revenants – Les vivants et les morts dans la société médiévale*, Gallimard, 1994.

[9] *La grande danse macabre des hommes et des femmes*, Troyes, chez J.A. Garnier, 1728.

[10] *Ibidem*.

[11] C. Lecouteux, *Fantômes et revenants au Moyen Age*, op. cit.

[12] *Malleus maleficarum*, traduction Armand Danet, Plon, 1973.

[13] Rapporté par Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal*, 1825-1826.

[14] Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal*, op. cit.

[15] *La Saga des Gens du Floi*, cité par C. Lecouteux, *Fantômes et*

revenants au Moyen Age, op. cit.

[16] *La Saga de Snorri le Godi*, Aubier Montaigne, 1973.

[17] Gervais de Tilbury, *Le Livre des merveilles*, éd. A. Duchesne, préface J. Le Goff, Les Belles Lettres, 1992.

[18] M. R. James, « Twelve Medieval Ghost Stories », *The English Historical review*, 147, juillet 1922, d'après des documents datant de la fin du XIIe ou du début du XIIIe siècle.

[19] Anatole Le Braz, *La Légende de la Mort*, 1893, réédition Terre de Brume, 1994.

[20] Cité par J.-C. Schmitt, *Les Revenants*, op. cit.

[21] Ismaël Mérimond, *Traité de Faërie*, Bibliothèque nationale de Prague, 1466.

[22] Cité par C. Lecouteux, *Fantômes et revenants au Moyen Age*, op. cit.

[23] Cité par Jacques Le Goff, *La Naissance du purgatoire*, Gallimard, 1981.

[24] *Ibidem*.

[25] *Ibidem*.

[26] *Ibidem*.

[27] *Ibidem*.

[28] Jacques de Voragine, *La Légende dorée*, vers 1260.

[29] L. F. Sauvé, *Le Folklore des Hautes-Vosges*, Maisonneuve et Ch. Leclerc, 1889.

[30] En Bretagne, l'*Anaon* est l'immense peuple des âmes en peine.

[31] Anatole Le Braz, *La Légende de la Mort*, op. cit.

[32] Gervais de Tilbury, *Le Livre des merveilles*, éd. A. Duchesne, préface J. Le Goff, Les Belles Lettres, 1992.

[33] Emmanuel Le Roy Ladurie, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, Gallimard, 1975.



[34] Emmanuel Le Roy Ladurie, *Montaillou, village occitan*, op. cit.

[35] Marie Capdecombe, *La Vie des morts*, op. cit.

[36] Cité par Gilian Bennett, *Traditions of belief. Women, Folklore and the supernatural today*, Penguin Books, 1987, cité par Marie Capdecombe, *La Vie des morts*, op. cit.

[37] *Ibidem*.

[38] Selon Maurice Lévy dans sa thèse sur *Le roman « gothique » anglais*.

[39] F. S. Wilde, *Ancient Legends of Ireland*, Londres, 1887.

[40] Erasme, *Des Prodiges*.

[41] Rapporté par Eloïse Mozzani, *Magie et superstitions de la fin de l'Ancien Régime à la Restauration*, Robert Laffont, 1988.

[42] *Revue des Traditions populaires*, 1886-1919, Maisonneuve frères et Ch. Leclerc.

[43] Selon Patrice Boussel, *Guide de l'Île-de-France mystérieuse*, Tchou, 1969.

[44] Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal*, op. cit.

[45] Jacques Cambry, *Voyage dans le Finistère*, 1799, réédition Brest , 1836.

[46] Emile Souvestre, *Le Foyer Breton*, Paris, 1852, et Paul Sébillot, *Croyances, mythes et légendes des pays de France – Les Eaux douces*, op. cit.

[47] N. Quellien, *Contes et nouvelles du Pays de Tréguier*, Paris, 1899.

[48] Paul Sébillot, *Légendes et curiosités des métiers*, Flammarion, s.d.

[49] Pour plus de détails, se reporter au *Guide du chasseur de fées*, par le même auteur et chez le même éditeur.

[50] Anatole Le Braz, *La Légende de la Mort*, op. cit.

[51] Paul Sébillot, *Croyances, mythes et légendes des pays de France – La Nuit et les esprits de l'air*, op. cit.

[52] Cité par Georges Duby, *L'An mil*, Paris, 1967.

[53] Mathieu Paris, *Histoire des Anglais*, éd. F. Madden, 3 vol., Londres, 1866-69, cité par Claude Lecouteux, *Chasses fantastiques et cohortes de la nuit au Moyen Age*, Imago, 1999.

[54] C. Lecouteux, *Chasses fantastiques et cohortes de la nuit au Moyen Age*, op. cit.

[55] Cité par C. Lecouteux, *Chasses fantastiques et cohortes de la nuit au Moyen Age*, op. cit.

[56] *Ibidem*.

[57] Cité par C. Lecouteux, « Geiler de Kaiserberg et Das wütende Heer », *Etudes germaniques*, 1995.

[58] J. Trausch, *Strassburger Chronik*, cité par C. Lecouteux, *Chasses fantastiques et cohortes de la nuit au Moyen Age*, op. cit.

[59] Le rapprochement entre Odin et le meneur de la Mesnie Hellequin fut établi par Jacob Grimm et l'Ecole mythologique dès 1835, mais elle demeure contestée par certains chercheurs contemporains, dont C. Lecouteux. Pour approfondir cette épineuse question, nous renvoyons à son excellent ouvrage, déjà cité, *Chasses fantastiques et cohortes de la nuit au Moyen Age*, op. cit.

[60] A. de Chesnel, *Dictionnaire des superstitions, erreurs, préjugés et traditions populaires où sont exposées les croyances superstitieuses des temps anciens et modernes*, t. XXe de l'Encyclopédie théologique, 1856.

[61] Abraham Gölnitz, *Ulysses Belgico-Gallicus*, Leyde, 1631.

[62] Paul Sébillot, *Croyances, mythes et légendes des pays de France – La Nuit et les esprits de l'air*, op. cit.

[63] J.-C. Schmitt, *Les Revenants*, op. cit.

[64] Walter Map, *De nugis curialium*, traduction française de M. Perez, *Contes de courtisans. Traduction du « De nugis curialium » de Gautier Map*, Lille, thèse de doctorat soutenue en 1982 au Centre d'études médiévales et dialectales de l'université de Lille III.

[65] J.-C. Schmitt, *Les Revenants*, op. cit.

[66] Anatole Le Braz, *La Légende de la Mort*, op. cit.

[67] Anatole Le Braz, *La Légende de la Mort*, op. cit.

[68] Anatole Le Braz, *La Légende de la Mort*, op. cit.

[69] Anatole Le Braz, *La Légende de la Mort*, op. cit.

[70] *Ibidem*.

[71] *Ibidem*.

[72] *Ibidem*.

[73] Dom Calmet, *Dissertations sur les apparitions des anges, des démons et des esprits et sur les revenants*, 1746.

[74] Félix Franck, *La Danse des fous*, Paris, 1885.

[75] Procope, *La Guerre des Goths*.

[76] Paul Sébillot, *Croyances, mythes et légendes des pays de France – La Mer*, op. cit.

[77] Paul Sébillot, *Croyances, mythes et légendes des pays de France – La Mer*, op. cit.

[78] *Ibidem*.

[79] Aksakof, *Animisme et spiritisme*, Paris, Librairie des Sciences Psychiques, 1906.

[80] « Appuie » en patois napolitain, ce qui signifie : « Incline la direction du navire du côté opposé à celui d'où vient le vent ! »

[81] *Annales des sciences psychiques*, 1911.